

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BENIN

44ème année — numero 547

07 Décembre 1990 — 100 Francs CFA

REFERENDUM CONSTITUTIONNEL DU 02 - 12 - 1990

UNE ORGANISATION ACCEPTABLE

Environ 2 millions de Béninois sont allés aux urnes le dimanche 02 décembre 1990 pour se prononcer sur le Projet de Constitution. Aucun incident majeur n'a été enregistré. Les opérations référendaires se sont déroulées dans des conditions acceptables.

Beaucoup de Béninois nourrissaient des inquiétudes quant à l'organisation du référendum du 2 décembre dernier. Désormais, les cœurs sont dégagés et les craintes dissipées. Certes, quelques fausses notes ont été observées dans l'organisation de ce référendum, mais la majorité des Béninois s'accorde à reconnaître que l'essentiel a été fait. Le ministère de l'Intérieur, de la Sécurité publique et de l'Administration territoriale, maître d'œuvre des opérations référendaires a mis les bouchées doubles pour améliorer l'organisation par rapport à celle des élections primaires des 10 et 11

novembre dernier. Ainsi, dans les bureaux de vote disséminés sur toute l'étendue du territoire national, aucune scène de bousculade ou de violence majeure n'a été observée. La multiplicité des bureaux de vote et les indications mises à la disposition des présidents et de leurs accessoirs ont eu pour résultat une certaine maîtrise des opérations référendaires. Des urnes aux isolements en passant par les listes électorales et les moyens de transport, tout a été mis en œuvre pour assurer un bon déroulement des opérations. Des conditions préférentielles ont été offertes par l'Union nationale des Conducteurs du Bénin (UNACOB) pour l'acquisition des véhicules pour les divers déplacements. Les représentants des partis politiques ont aussi apporté leur contribution. La présence dans un même bureau de vote de plusieurs représentants de partis a déjoué toute tentative de fraude au

profit d'un parti. Un aspect qui, au cours des dernières élections avait été banalisé et avait même permis à des militants de certaines formations politiques de contraindre les populations à prendre tel ou tel symbole sous lequel leur candidat s'était présenté.

« On nous a dit de choisir la jarre trouée, parce que c'est la jarre trouée qui est le symbole du Renouveau Démocratique », a déclaré une vendeuse de Dantokpa le jour des élections des maires et des délégués. Cette fois-ci, le jeu a été plus difficile, chaque représentant de parti ayant les regards vigilants sur toutes les opérations.

UNE SECURITE DISCRETE

Nombreux étaient les Béninois qui craignaient des affrontements ce 2 décembre 1990. La raison était toute simple. Des

(Lire la suite à la page 2)

A L'ECOUTE DU PAPE



AMOUR : ELEMENT MEDIATEUR ENTRE L'ESPRIT HUMAIN ET LA VIE SOCIALE

Dans le passé et parfois aujourd'hui encore, face aux maladies mentales, les différentes cultures ont souvent réagi de façon négative, ce qui conduisait à l'isolement du malade mental et à sa marginalisation. C'est un drame douloureusement ressenti, surtout par ceux qui, conscients de leur infirmité ou spectateurs sans défense de son aggravation, font l'expérience d'une solitude rendue encore plus amère par la culture dominante de l'efficacité et d'une mentalité qui, niant toute valeur à la souffrance, décharge parfois sur le malade le poids de la dérision et du mépris. Et comment oublier le nombre toujours plus grand de personnes qui, en raison de la longévité accrue, voient leur condition de faiblesse effective et de moindre vivacité intellectuelle assimilée à celle des malades ou des semi-malades mentaux ?

Il doit être clair, avant tout, que pour eux-mêmes, pour la société et, de façon particulière, pour l'Eglise, les malades mentaux sont des malades semblables à ceux qui sont frappés de n'importe quelle autre maladie. Les personnes âgées, bien qu'il reste vrai que, senectus ipsa morbus, possèdent des capacités, des dons et certaines énergies, fruits de leur expérience, qui constituent une richesse authentique pour les catégories sociales plus jeunes.

Passant maintenant à la considération des formes nécessaires d'activité d'assistance, je désire souligner l'urgence d'une forte

(Lire la suite à la page 10)

ENFIN, LE PEUPLE A TRANCHE

Les Béninois ont fait, à travers leur comportement électoral au référendum du 2 décembre dernier, un grand bond en avant dans le processus qui devra aboutir à l'instauration d'un nouveau régime politique au Bénin en avril 1991. Cette grande mutation politique engage désormais tous les citoyens béninois qui ont majoritairement apporté leur caution au texte de Constitution soumis à leur appréciation par le Haut Conseil de la République.

Mieux, ce référendum que l'on attendait avec quelques appréhensions s'est, dans l'ensemble, déroulé dans des conditions optimales de discipline et de sérénité hormis quelques anicroches mineures. Et, cette réussite est à mettre à l'actif aussi bien des efforts d'organisation déployés par le MSPAT (Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale) que de la maturité du peuple béninois qui vient encore une fois de confirmer sa volonté de mener à bien le Renouveau démocratique. Il en est de même du côté de la grande majorité des formations politiques qui s'efforcent tant bien que mal d'assumer l'option d'une démocratie pluraliste pleine d'exigences.

PARTICIPATION MOYENNE

C'est en effet la conjugaison de tous ces facteurs qui a rendu possible le succès de ces opérations référendaires avec un taux de participation de 63,20 %. Sans

être étié, ce chiffre est à peine satisfaisant au regard de l'enjeu. Avec un taux de participation électorale qui se situe si près de la moyenne, on pourrait s'interroger sur les raisons de l'attitude passive ou indifférente des 37,80 % de béninois face au destin politique de leur pays. S'agit-il d'une désaffection ou d'une résignation face aux mutations politiques en cours ? Une affaire de conscience ? Plutôt insuffisance de « motivation personnalisée » ?

Mais à y voir de près, on est loin de parler d'une uniformité dans la description de ce phénomène qui s'est manifesté diversement d'un département à un autre. Ainsi, on s'aperçoit que si le département de l'Atlantique qui a enregistré le taux de participation électorale le plus élevé avec 69 % des suffrages (peut-être en raison de sa forte population), c'est à l'inverse le département de l'Ouémé qui a battu le record d'abstention avec 42,10 % devant le Mono (39,50 %) qui, curieusement, ne s'est pas si mal comporté pour avoir pu réaliser le même score de participation électorale que le département du Borgou (60,50 %).

Dans ce classement des taux de participation, on constate qu'après l'Atlantique, lieu de concentration des grands débats et tractations politiques, c'est le département du Zou qui occupe la 2ème place avec un taux de participation élec-

torale de 64 % qui ne surprend guère. Le dynamisme de certains partis politiques influents tel que le R.N.D a fait naître et croître chez les populations de cette région, un regain d'intérêt pour la chose politique, contrairement à l'Ouémé, département non moins politisé mais qui semble jurer beaucoup moins par la politique que par le dieu du négoce.

Il n'en demeure pas moins que le peuple se soit exprimé dans une proportion qui permette de conclure à une manifestation effective et suffisante de la volonté populaire. Comme telle, la victoire massive du oui ne peut qu'être perçue comme un acquis du peuple tout entier en dépit du contexte ambiant de pluralisme actuel et de l'extrême disparité des idéologies et forces politiques qui se sont exprimées à l'occasion de ce référendum. Même le cas des Béninois résidant à l'étranger est assez édifiant pour la performance réalisée : 70,2 % de participation électorale sur 9986 inscrits dans une quinzaine de pays.

SCORES SANS EQUIVOQUE

Dès lors, la qualité des conditions matérielles et psychologiques qui ont positivement marqué le déroulement de ces opérations, ont largement aidé à garantir

(Lire la suite à la page 2)

LE BÉNIN D'UN JOUR À L'AUTRE... LE BÉNIN D'UN JOUR À L'AUTRE... LE BÉNIN D'UN JOUR À L'AUTRE...

REFERENDUM CONSTITUTIONNEL DU 02 - 12 - 1990

UNE ORGANISATION ACCEPTABLE

(suite de la première page)

plans de guerre auraient été mis au point pour faire basculer les opérations référendaires. A tort ou à raison, les premiers soupçons ont fait apparaître les pistes du Parti Communiste du Dahomey (PCD). Cette formation politique pour avoir refusé de participer à la Conférence nationale et de se faire enregistrer par les services du ministère de l'Intérieur fait peser sur elle beaucoup de soupçons. Ainsi toutes les stratégies de destabilisation des institutions, même conçues par d'autres sont-elles rejetées systématiquement sur le compte du PCD. En fait, il est difficile de démentir ces soupçons, puisque de façon ouverte, les militants du PCD et de la Convention du Peuple prônent « l'insurrection armée et le non paiement des taxes civiques ». Seulement, à l'occasion de ce référendum, aucun acte majeur de perturbation des opérations imputables au PCD n'a été observé. Il est certes trop tôt de conclure à un changement de comportement des militants du PCD et de la Convention du Peuple. Ce qui est cependant notable, reste que depuis quelques moments, les militants du PCD et de la Convention du Peuple se livrent de moins en moins aux activités politiques, à savoir les meetings et autres tournées de sensibilisation de paysans sur le non-paiement des taxes civiques. Seulement on devra noter que les actes de destabilisation ne sont plus le fait uniquement du PCD, même si la cellule de l'information et de la Communication de la Primature affirme détenir certains renseignements sur les différentes stratégies de cette formation.

De source bien informée on indique que certains nostalgiques du Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB) s'activent dans la mise au point des complots divers afin de perturber les différentes consultations démocratiques. On comprend dès lors la mise en alerte très discrète des brigades d'intervention tant au niveau des policiers et gendarmes que celui des militaires prêts à bondir en cas de trouble du référendum. Maître Jean Florentin Féliho avec la parfaite collaboration des responsables de l'armée, toutes catégories confondues, a quadrillé les zones suspectes du pays. Le résultat, naturellement est enchanteur. Les Béninois se sont acquittés de leur devoir dans la quiétude.

PREPARER L'AVENIR

Les dernières opérations référendaires portent des indications. Elles ont donné la mesure de la relative maturité du peuple béninois. Le taux de participation pas très élevé des populations a une triple explication. D'abord, les Béninois ont perdu l'intérêt que représentent les consultations démocratiques, les révolutionnaires du PRPB ayant galvaudé la formule. Ensuite, les débats autour du Projet de Constitution sont si élitistes que les populations, surtout rurales, n'ont pas perçu le comportement à adopter, préférant parfois s'abstenir. La dernière explication de ce faible taux de participation est liée aux critères de vote. Nombreux sont les Béninois qui n'ont pas réussi à accomplir

leur devoir civique parce que n'étant pas présents dans les localités où les cartes d'électeurs ont été délivrées. Le système de procuration suppose un effort supplémentaire de l'électeur. Une volonté qui n'a pas toujours existé. Il importe donc dans l'avenir de tenir compte de cette donnée afin de garantir une plus large participation des populations aux opérations électorales. Les prochaines élections (législatives et présidentielles) supposent qu'il faut revoir les méthodes. Les partis politiques qui, selon la Constitution, participent à l'expression du suffrage universel doivent réagir plus positivement par leur contribution. Du côté du Ministre Jean Florentin Féliho, on nourrit l'espoir que ces opérations se dérouleront dans des conditions acceptables. Mais aujourd'hui, le pays nage dans un vide juridique au niveau de la loi électorale, car il n'existe au-

cun texte fixant les conditions de dépôt des candidatures et du déroulement des opérations électorales. La Constitution vient d'être adoptée par le peuple. Il est urgent de réaliser un consensus afin d'élaborer et d'adopter une loi électorale qui fixe également les conditions de départ des candidats éventuels qui se trouveraient dans les institutions transitoires. Certes, les prolongations intéressent particulièrement certains leaders politiques au HCR, puisqu'elles leur permettent d'installer leurs cellules dans les quartiers et de régler les sérieux problèmes de candidats aux présidentielles qui se posent de façon cruciale dans leurs formations respectives. Le Ministre de l'Intérieur, responsable de ces élections devra être très vigilant.

Irénee A Zannou

ENFIN, LE PEUPLE A TRANCHE

(suite de la première page)

la liberté de choix des électeurs et la transparence de ces consultations. Sur cette base et pour peu que l'on soit honnête, à défaut d'être démocrate, il serait déloyal de contester, sans preuves, le verdict des urnes au risque de tordre le cou à la réalité des suffrages exprimés et qui révèlent un vote majoritaire du « oui intégral » dans une proportion nationale de 76,80 %. Ajouté à cela le score du « oui mais » (18,50 %), la proportion globale du oui (les deux tendances confondues) atteint 95,30 % des suffrages exprimés contre le score de 4,7 % pour les partisans du « non » à l'échelle nationale. Les performances des Béninois à l'étranger confirment les tendances nationales avec un score de 94 % pour le oui (les deux tendances confondues) et 6 % pour le « non ».

Cette disparité criarde crève l'œil et permet du coup de penser que le score global du oui paraît trop écrasant et nettement tranché pour prêter à équivoque et se heurter à des contestations crédibles et objectives.

En tout cas, ces résultats ne font l'objet d'aucun mystère pour les observateurs avertis, animés de bonne foi et capables de jugements objectifs. Car, de toute évidence, la campagne des partis politiques avait déjà permis d'apprécier la configuration politique nationale qui affichait 11 formations politiques adeptes du « oui intégral », 12 autres qui ont prôné le « oui mais » et enfin 4 partis politiques partisans du « non ».

LE LAMINAGE DU « NON »

Dans ces conditions, s'il était possible d'envisager l'éventualité d'un ballottage

entre le « oui intégral » et le « oui, mais », l'écrasement ou la marginalisation du « non » était cependant prévisible. D'autant plus prévisible que la formule retenue pour la délibération du vote, celle d'une combinaison de tous les suffrages en faveur du oui, ne pouvait que produire l'effet d'un isolement du « non ». Des prévisions qui, en dernier ressort se révèlent justes à en juger par le laminage du « non » qui n'a enregistré que 4,7 % de voix au plan national. Quant à la victoire fulgurante du « oui intégral » intervenue malgré la supériorité du nombre des partis favorables au « oui, mais », il ne s'agit pas là non plus d'un mystère. L'importance numérique des militants ou adhérents réels, la taille, l'influence, la notoriété des formations politiques, la disparité des rapports de forces et les marges de manœuvres inégales entre partis opposés sont autant de facteurs qui ont largement pesé dans la balance.

Aussi, importe-t-il de prendre en compte l'impact non négligeable de tous ces suffrages de citoyens soit disant neutres qui ont voté strictement selon leur conscience et indépendamment de toute considération de vote, le « oui intégral » qu'ils considèrent comme la meilleure façon de soutenir le Renouveau démocratique.

Autant de facteurs qui expliquent le vote massif en faveur du « oui intégral » et accessoirement du « oui, mais ». Et cela, au détriment, bien entendu, des partisans du « non » qui ont ainsi essuyé une cuisante défaite politique, laquelle, ne doit cependant pas les contraindre à perdre le courage de leurs idées. Même dans le département du Mono, fief des communistes dahoméens, désignés comme les ennemis du Renouveau démocratique. Seulement, les résultats du référendum viennent de montrer qu'il y a eu en réalité plus de peur

que de mal. Car, malgré les menaces de troubles, malgré les campagnes de formation et d'intoxication et malgré au boycott des opérations référendaires, 5,20 % des électeurs du Mono ont opté pour le « non ». Qui aurait pu le nier ?

C'est donc contre toute attente que le département du Mono a pu réaliser des scores suivants : 84 % pour le « oui intégral », 10,80 % pour le « oui, mais » soit un ensemble de 94,80 % de suffrages exprimés en faveur du oui. Face aux départements du Borgou et de l'Alibori qui ont respectivement recueilli 80,80 % et 78,60 % de suffrages en faveur du oui (les deux tendances confondues) pourrait dire du Mono qu'il a fait de meilleures performances inespérées, bien plus satisfaisantes surtout quand on sait qu'il du département le moins peuplé du Bénin.

Ce n'est non plus un hasard si dans d'autres départements méridionaux les peuplés et en même temps les plus vastes fiefs électoraux du pays ont enregistré les meilleurs scores avec 97,20 % dans l'Ouémé et 96,40 % à l'Atlantique en faveur du oui (les deux tendances confondues), immédiatement du Zou avec 95,10 %.

LE VIN EST TIRÉ

En somme, on peut remarquer la grande majorité de ces suffrages produits d'une campagne tout entière par les leaders des partis à l'étendue du territoire. Les résultats sont également une illustration parfaite des discours politiques des partis sur leurs cibles électorales, une réalité évidente que l'impression des scores recueillis par le « oui intégral », le « oui, mais » et le « non » confirme. On voit ainsi à l'image de la tendance dominante et influente sur le terrain à vouloir identifier les bulletins de vote à des personnalités ou à des partis, le pas a été vite franchi vers certaines localités. A propos, le département de l'Atacora qui a enregistré un score national de 21,4 % de suffrages en faveur du « non » semble obéir à cette logique. N'est-ce pas également ce qui explique le comportement électoral des militants de la sous-préfecture de Tokoum qui ont opté pour le « non » dans une proportion extrême de 95 % ?

Quelles que soient les attitudes qui ont été menées en sous-main par les partis pour tirer leur épingle du vin est désormais tiré. Au terme d'une haute démocratie qui a permis le relèvement des victorieux et la défaite des perdants. Mais là n'est pas l'essentiel. Le Renouveau démocratique convaincu qui doit être l'intérêt de la nation. Car, une telle victoire politique est bien mais elle ne suffit pas à assurer sans cesse d'être encore mieux. Voilà ce qu'il faut attendre de nos démocrates : la non-limitation d'âge et de mandat présidentiel. Et toujours est-il que la démocratie tournera dans notre pays qui vient d'adopter une Constitution nouvelle, d'un nouvel ordre politique, c'est-à-dire d'un véritable droit où plus jamais l'arbitraire de pouvoir et la confiscation des libertés démocratiques n'auront plus

Léonard

EDUCATION - FORMATION

QUELLE PEDAGOGIE POUR QUELS DEBOUCHES ? L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE AFRICAIN EN QUESTION

Les dirigeants africains parlent de plus en plus d'inadaptation des enseignements dispensés dans leurs différentes unités de formation aux besoins du marché de l'emploi. Mais, en même temps, ils continuent de maintenir les universités, dans « un état de liberté surveillée ». Et puis, il y a l'absence de coopération sous-régionale sur le plan universitaire...

Pourquoi les ministres africains chargés de l'enseignement supérieur ne feraient-ils pas comme leur homologue français Lionel Jospin en matière de conception de programmes ? Le 6 mars dernier, il a installé à Paris, le tout premier Conseil national des programmes créé par la loi d'orientation scolaire du 10 juillet 1989 et institué par décret du 23 février 1990. Composé de 22 personnes où l'on retrouve des enseignants, des entrepreneurs et des représentants du monde associatif, ce conseil donnera des « avis et propositions sur la conception générale des enseignements, les grands objectifs à atteindre, l'adéquation des programmes et des champs disciplinaires à ces objectifs et leur adaptation au développement des connaissances » pour l'enseignement secondaire et supérieur.

DES THEMES TABOUS

Voilà une initiative qui va dans le bon sens dans un pays comme la France où les entreprises se plaignent régulièrement de ne pas avoir toujours la main-d'œuvre de qualité à leur convenance. Et qui — pourquoi pas — pourrait encourager les responsables africains des secteurs éducatifs à établir une coopération étroite avec le monde de l'entreprise, d'autant plus que l'inadaptation des enseignements aux besoins du marché de l'emploi constitue la principale cause du chômage des diplômés en Afrique.

A quand une telle initiative sur le continent noir ? Dans deux, cinq dix ou vingt ans ? Pour le moment, la surveillance étroite dont les universités africaines, dans leur majorité, font l'objet dans les Etats concernés demeure un autre problème, de loin le plus important qui conditionne celui de la pédagogie. A l'université d'Abidjan, par exemple, des enseignants ne cachent pas que la plupart des thèmes de recherches sont tabous. De plus, les conférences et grands débats ne peuvent avoir lieu à l'université, ce qui a pour effet d'amoindrir leur esprit critique sur certains thèmes de recherche ou certaines théories scientifiques. En outre, on peut difficilement y entreprendre des recherches dignes de ce nom parce que la bibliothèque de l'université n'a chète que très peu de livres et que les revues des facultés ont tout à tour cessé de paraître. Ces difficultés font dire au jeune professeur agrégé de sciences économiques Mamadou Coulibaly que

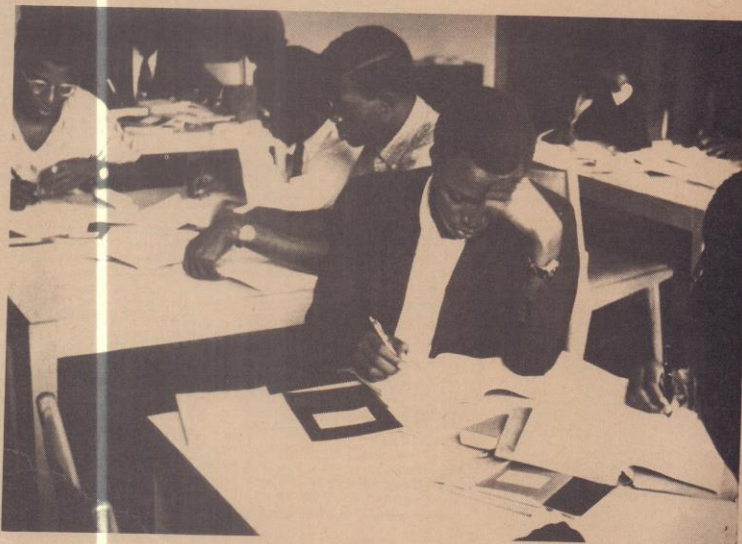
« le système économique (ivoirien) a évolué contrairement aux enseignements qui n'ont pas changé ». Et d'ajouter qu'on « enseigne encore à Abidjan comme dans la France d'avant mai 1968 ».

Le même phénomène est dénoncé sous un autre aspect à l'Université de Yaoundé. Pour le jeune professeur agrégé de droit, Roger Gabriel Nlep, « le doyen de la fa-

être contrariée par des difficultés économiques insurmontables. C'est le cas du Niger et du Bénin par exemple, où les étudiants bouillent les diktats du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale qui imposent à leurs gouvernements de ne plus recruter les diplômés de l'université de manière automatique dans la Fonction publique. Or, ces derniers sont insuffisamment formés pour le très embryonnaire secteur privé local.

Université sans gros moyens dans l'ensemble, Niamey a procédé au découpage de ses enseignements. Ne pouvant former tous ses ressortissants sur place, cette

titulaire d'une maîtrise scientifique veut, par exemple, tenter sa chance, à titre individuel, dans une université française. Très souvent, on lui demande de reprendre l'enseignement du début même quand il a suivi des modules d'enseignement identiques dans son université locale. Si certaines autorités académiques de Cheikh Anta Diop (Dakar) regrettent une telle « incompréhension » de leurs homologues français, elles reconnaissent, en revanche, qu'il est tout de même impossible d'établir des programmes spécialement adaptés au 1 % d'étudiants qui souhaitent s'expatrier en Europe ». Quand on leur fait observer que leurs jeunes



culté de droit (dans son pays) n'est pas considéré comme celui qui donne une impulsion scientifique et assure une coordination des projets, mais comme un administrateur chargé de gérer la bureaucratie de la faculté ». Plus important, le professeur Roger Gabriel Nlep pense que « les études post-licence devraient être celles d'approfondissement ultérieur »...

Dès lors, on remarque que le problème de l'inadaptation pédagogique aux besoins des entreprises n'est pas uniquement le fait d'enseignants qui se refusent de mettre constamment leurs cours à jour, mais aussi celui des autorités qui sont chargées de définir la politique générale de formation que doit suivre le pays afin de limiter le chômage. Certes, une telle politique, malgré la bonne volonté des autorités, peut parfois

université a passé des accords de coopération non seulement avec Abidjan et Dakar, mais aussi avec Rennes I, Toulouse, Tours et Dijon. Ainsi envoie-t-elle des « maîtres sards » faire le troisième cycle de mathématiques, option algèbre, à Dakar et Abidjan. Tandis que ceux qui vont à Rennes I optent pour l'informatique et les mathématiques. L'université de Toulouse quant à elle, reçoit les mathématiciens « maîtres sards » de Niamey dans son département de physique de l'atmosphère. De son côté, « François Rabelais », à Tours, forme en biologie, tandis que Dijon le fait en géophysique.

UNE COOPERATION SOUS-REGIONALE

Cela dit, le problème de pédagogie revêt toute son importance en cas de non-accord universitaire ou quand un étudiant africain

compatriotes vont en Europe parce qu'on ne leur présente rien de mieux sur place, elles rétorquent que seule une bonne coopération universitaire sous-régionale pourrait réellement résoudre ce problème. Car, selon elles, il ne s'agit pas uniquement d'aller décrocher des labels à l'étranger par simple plaisir. Mais encore faudrait-il que ces derniers soient utilisables dans le pays natal, ce qui n'est pas toujours le cas. D'où un besoin important de donner vie à la coopération sous-régionale qui seule, pourrait peut-être produire non seulement des avantages d'un financement partagé, mais surtout répondrait-elle le moins inadéquatement possible au problème de l'inadaptation formation / emploi étant donné que l'état des besoins sur cette question est à peu près le même dans chaque sous-région africaine.

Paul John Marc Tédga

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

L'INTRONISATION DU ROI D'AGBANNAKIN. QUAND LE PASSE SE CONJUGUE AU PRESENT EN PAYS HULA

La colonisation européenne a beaucoup nui à la royauté africaine, en la désorganisant et en l'affaiblissant. Celle-ci a disparu de maintes régions et elle est restée moribonde et pratiquement sans vie dans d'autres. En général, elle a été relativement mieux traitée par le colonisateur en pays anglophones qu'en pays francophones. La situation a été telle dans les colonies françaises que certains groupes socio-culturels n'ont plus eu de rois depuis une ou même des générations. Tel est le cas, entre autres, des Hula qui n'ont plus eu de rois depuis un siècle à cause des vicissitudes politiques connues par le Togo où se trouve Agbannakin, capitale de tout l'univers hula.

Par la force des choses, une évolution heureuse du contexte socio-politique a conduit les Hula à renouer avec leur passé en intronisant le prince Houessou Gbédémou Follyson qui devint le roi Méto Ahoussan VIII.

I. — LES PREPARATIFS DE L'INTRONISATION

L'investiture de Houessou Gbédémou Follyson le 3 novembre 1990 à Agbannakin est l'aboutissement d'une longue période de réflexions individuelles et collectives, de tractations et de négociations dans les milieux princiers hula du Togo et de la République du Bénin. Le consensus de tous les princes, l'étouffement des ambitions et des velléités de contestation des prétendants au trône n'ont pas été des tâches aisées : les avantages matériels liés au trône ne nourrissent plus aujourd'hui le prince qui accède au pouvoir, mais le prestige qui en découle, indéniable, exerce toujours sur les esprits une grande attraction. A cela s'ajoute aussi la fierté d'avoir été choisi par les hommes et les divinités pour la perpétuation de la riche tradition politique et socio-culturelle des ancêtres.

Viennent ensuite les réticences politiques et les nombreuses susceptibilités d'autorités administratives togolaises. Bref, il a fallu vaincre des difficultés d'aculté et de nature diverses pour arriver à organiser cette manifestation politique dont le succès a dépassé toutes les espérances et les frontières togolaises. En effet, si Agbannakin la capitale hula est restée avec quelques autres villages au Togo, le gros de l'effectif hula est de l'autre côté de la frontière, en République du Bénin, notamment dans les localités de Grand-Popo, Hèvé, Sè, Godomey, Cotonou, Tchilové, Djefra, Ekpe, Kétonou, Sèmbé, pour ne citer, bien entendu, que quelques-unes seulement. La région de Badagry au Nigeria, Afiao ou Akplahou au Ghana dans la zone frontalière avec le Togo possède également, en effectifs variables, leurs hula. A tout prendre, les Hula sont présents depuis la période précoloniale dans l'espace occupé au

jour d'hui par quatre Etats ouest-africains compte non tenu de leurs frères de la diaspora éparpillés au Gabon, en Côte-d'Ivoire etc. L'on comprend que leur effectif ne soit pas négligeable. Il n'est pas excessif de reconnaître que le roi des Hula a toujours été à la tête d'un important groupement socio-culturel depuis les origines de la royauté jusqu'à nos jours.

La quasi-totalité des Hula se sont donc associés à des degrés divers et pour des raisons d'inégale importance aux préparatifs et à l'organisation de cette investiture... à sa réussite, pratiquement.

ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'INTRONISATION

L'investiture proprement dite eut lieu dans la journée du samedi 3 novembre 1990. Mais durant les 48 heures qui l'ont précédée, eurent lieu la mise au propre des anciens trônes de la royauté hula ; de même des libations et offrandes de toutes sortes furent faites aux divinités et aux ancêtres du village d'Agbannakin.

Le jeudi 1er novembre, arrive la délégation de 5 membres envoyés par le roi de Tado pour procéder à l'intronisation du prince hula ; cette arrivée se fit selon le rituel recommandé par Kpoyi-zoun Adjakannumabou, roi de Tado, en ces termes :

« ... La nécessité d'envoyer quelqu'un chercher la délégation de Tado, car pour une chose pareille, ladite délégation ne doit demander son chemin à personne... Dès l'arrivée de la délégation, procéder comme suit :

— Une première libation avant de franchir le seuil (du village).

— Une deuxième libation après le seuil.

— Une troisième libation suivie immédiatement de l'abattage d'un bœuf, puis une bouteille de Gin à la divinité du village ».

Ce n'est que le samedi 3 novembre que commença l'investiture proprement dite, les préliminaires de toutes sortes ayant pris fin la veille. Fabriqué à Lomé dans du bois de teck, le trône n'arriva à Agbannakin que le samedi matin vers 4 h (3 h temps universel).

Commencée à 6 h 30, l'investiture proprement dite ne prit fin qu'à 8 h 30. Tout se déroula au palais royal en ruines, mais renoué pour la circonstance. Le sacre ne fut pas public. Y étaient présents les notables du village, les délégations des princes hula venus d'un peu partout, et bien entendu la délégation de Tado qui procéda à l'investiture. Tous les assistants étaient torse nu. C'est cette délégation qui mit en place

tout le dispositif de l'intronisation : le trône, deux coutelas qui représentent le pouvoir exécutif, le sceptre, la peau de panthère et deux statuettes d'hippopotame et d'éléphant, une peau de panthère posée devant le trône à même le sol. Devant cette peau sont déposés les ingrédients indispensables à l'investiture : de la potasse, quelques noix de cola, du piment de Guinée, des feuilles de tabac, des morceaux rectangulaires de tissu blanc, noir et rouge, un bœuf entièrement blanc, une petite calebasse d'eau contenant des feuilles de Newboudia Laevis (Bignoniacées) appelées des régeman en fon et éwé akoko en yoruba.

Après avoir disposé tous ces objets dans l'ordre requis par la Tradition, la délégation de Tado fit entrer le roi : il s'assied sur une natte posée au pied du trône, les deux pieds tendus.

Les 5 premières minutes furent consacrées à des chansons collectives, sur l'initiative du chef de la délégation de Tado. Ensuite, la plus jeune des deux femmes de la délégation de Tado s'occupa des autres séquences de l'investiture sous le regard attentif de ses autres compagnons. Elle tint des deux mains les mains du prince qu'elle fit symboliquement semblant de faire asseoir 8 fois avant de l'installer au 9ème geste sur la natte. Elle le tapa 9 fois de suite avec le tissu blanc qu'elle lui remit ensuite à déposer sur le trône. Elle posa les pieds de ce dernier sur la peau de panthère. Le prince est toujours pieds et torse nu, un pagne noué autour du rein.

La femme mit les feuilles dans l'eau de la calebasse qu'elle lui passa sur le corps, les mains, les pieds. Elle lui fit tenir d'une main une autre calebasse d'eau dans laquelle des pièces de monnaie sont jetées. Le tout est ensuite versé par terre.

Le chef de la délégation de Tado releva le roi qui resta debout quelque temps. Celle chargée de l'intronisation lui demanda de formuler dans son for intérieur des vœux pour lui-même, son règne et son peuple. Ce qu'il fit. Elle enleva la peau de panthère et déposa aux pieds du roi un bouc blanc, qui fut égorgé et son sang versé dans un petit trou creusé à côté. De nombreuses formules incantatoires furent prononcées sur les différents objets de l'investiture, on remet au roi l'un des coutelas à tenir d'une main. Nouvelles incantations, et la cérémonie est ainsi terminée. Voilà l'essentiel de ce qui nous a été donné de voir en tant que chercheur et étranger au milieu hula, lors de cette intronisation pleine d'enseignements, faite dans la plus pure tradition hula.

A suivre.

A. Félix Iroko

LES ORDINATIONS PRESBYTERALES EN 1990 AU BENIN :

3 POUR LE DIOCESE DE LOKOSSA ET 1 POUR CELUI DE PARAKOU

Le samedi 17 novembre 1990, le diocèse de Lokossa ouvrait la marche pour les ordinations sacerdotales de l'année : Les Abbés Toussaint Dossa, Célestin Avocan et Hermel Tonato ont reçu des mains de Mgr Robert Sastre l'onction qui fait d'eux des prêtres de Jésus Christ à jamais.

L'événement eut pour cadre l'édifice de la cathédrale de Lokossa dont les colonnes sont dressées et les murs sortis de terre. Tous ses recoins étaient occupés. Le soleil dès le matin était de la partie, mais l'atmosphère et le chœur étaient sous des apatams en pagne fleuris, et les nervures de palme adoucissaient les rayons de soleil au-dessus de l'aire occupée par l'assistance.

Chaque année, dans le diocèse du Mono, les ordinations sacerdotales sont l'occasion de l'impression d'un pagne qui toute la chrétienté diocésaine porte en uniforme et qui sert de décor principal pour le baldaquin du chœur. Cette année, le motif du pagne était la paix : sur un globe symbolisant la terre est posée une colombe portant au bec un rameau.

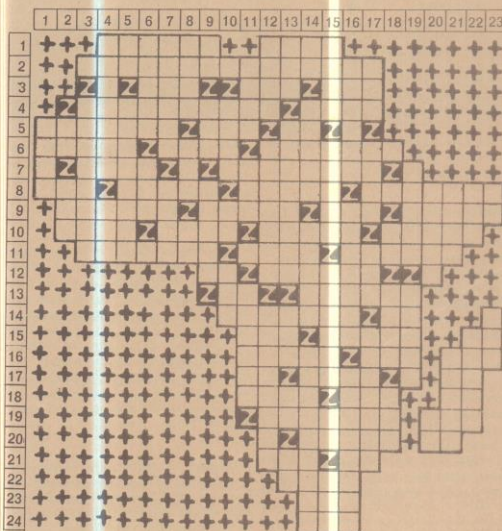
La vendange presbytérale de cette année n'est pas particulièrement grasse, dans ce diocèse du Mono qui, un moment, nous a habitués à des fournées de 4, 5 et même 8 prêtres. Mais le débordement de joie est resté constant. Et l'Eglise, par le thème et le nom choisi pour la promotion 1990 des trois jeunes prêtres, a su maintenir cette chaleur : en cette année du renouveau démocratique où tous les regards béninois sont tournés vers la paix, Mgr Robert Sastre a baptisé ses trois prêtres « Artisans de paix », en latin PAX, en trois lettres ; « des missionnaires de la paix du Christ, dont notre Bénin et le monde entier ont tant besoin ».

Comme tous les ans, la messe était animée par les chorales saint-Charles Lwanga de papa Antoine Fidgnon et Aluwasio du noviciat de Genezareth de Lokossa, deux chorales dont la sûre maîtrise des chants a contribué pour beau-

(Lire la suite à la page 8)

UN PEU DE DISTRACTION

L'AFRIQUE EN MOTS CROISES



Horizontalement

— 1. Officier général dans la marine de guerre. Avoir la hardiesse. — 2. Battement de mains en signe d'approbation. — 3. Dégage. Pareil. Fais un déplacement. — 4. Feras souffrir violemment. Diligence. — 5. Grand incendie. Action de tirer. Symbole du Sodium. — 6. Nés les premiers. Nation. Changeants. — 7. Loeh écossais. Nationalisés. — 8. Contesté. Défait la fermeture. Variété de quartz calcédoine. Réduit un liquide en particules. — 9. Toucher légèrement. Oté l'éclat. vingt-et-unième et deuxième et vingt-et-unième lettres de l'alphabet. Partie d'un bateau servant à contenir le matériel. — 10. Ancien nom d'une des îles britanniques. Ventilé. Une des neuf Muses. Refuge de fous. — 11. Serrée. Enlever. Etendue d'eau. — 12. Pronom réfléchi. Dieu de l'ancienne Egypte. — 13. Dénier. Epaulera. — 14. Certifié. Face du dé à jouer. — 15. Monnaie des pays du Moyen et de l'Extrême Orient. Employait. Roulement de tambour. — 16. Feuille de palmier. Grande étendue d'eau salée. Croix de Saint Antoine. — 17. Neuvème et troisième lettres de l'alphabet. Commune de l'Algérie. Vingt-et-unième et deuxième lettres de l'alphabet. — 18. Grosse pice de bois pour soutenir un mur. Terme désignant l'armée à l'époque féodale. Symbole du sodium. — 19. Personne qui s'introduit dans une dignité ecclésiastique sans avoir qualifié pour y être admise. Sigle pour bureau international du travail. — 20. Oiseau échassier. Coutumes. — 21. Patriarche biblique, qui construisit l'arche qui devait le préserver du déluge avec sa famille. En matière de. — 22. Qui a de gros os. — 23. Aigre. — 24. Lentilles.

Verticalement

— 1. Immersion du corps dans l'eau. — 2. Pouffé. Peuple d'une des régions du

Nigeria. 3. Industrie de tannage. — 4. Appliquée. Poids brut d'une marchandise. — 5. Treizième et seizième lettres de l'alphabet. Dorer une viande au feu. — 6. Esclave chez les Spartiates. Transpire. — 7. Trait passé sur ce qu'on a écrit. Rêlé. — 8. Bec de lampe à manchon incandescent. Action de tirer. Conjonction de coordination. — 9. Douzième et quatrième lettres de l'alphabet. Une lettre grecque. Individus. — 10. Ordre prescrit des cérémonies religieuses. Cinquième lettre de l'alphabet doublée. Ecole nationale d'administration. — 11. Vedette de cinéma. Rat, lu de bas en haut. Système ou projet qui paraît irréalizable. — 12. Hardis. Génératrice de courant électrique. Action d'une force tirant un corps mobile. — 13. Chlorure de sodium. Officier public. Cinquième lettre doublée et douzième lettre de l'alphabet. Douze mois. Lac pyrénéen. — 14. Cinquième et treizième lettres de l'alphabet. Vêtement. Difficultés qui causent des soucis. Femme qui a des relations sexuelles avec un homme hors du mariage. — 15. Songea. Touchante héroïne d'une légende médiévale. Habituel. Dieu soleil des Egyptiens. Con vaincu. — 16. Telle une ville où l'on est né. Véhicules animés d'une grande vitesse. Ouvrier qui exécute des moulages. — 17. Moitié d'une mouche africaine. Frère aîné de Jacob. Elément tiré du diastase. Réunis. — 18. Symbole pour argent. Séparation de cheveux. Adjectif possessif. — 19. Se dit d'une personne qui a une déformation de la colonne vertébrale provoquant une bosse. Corps céleste naturel. — 20. Membre d'un ordre religieux masculin à vœux solennels. Absorbé. — 21. Myriapode. Capitale de la Tunisie. — 22. Abréviation de la sainte. Capitale du Maroc. — 23. Cinquième lettre de l'alphabet doublée.

LE PIEGE DE KORNAKA CONTRE LES SOURIS DES CHAMPS

Plusieurs espèces de souris (en Fon : gbéjé, afin...) ont détruit cette année une grande partie de nos champs de maïs. Peut-on lutter contre ce fléau, qui risque encore de sévir en 1991 ?

Les paysans du village de Kornaka, au Niger, connaissent depuis longtemps un piège efficace et peu coûteux. En 1976, le Ministère du Développement rural recommanda fortement à tous les paysans du Niger ce moyen simple de lutte contre les rongeurs, et le succès fut total. En avril 1990, M. Sagninou Alexandre, cultivateur à Séhoué (Sous-préfecture de Tof), place un tel piège au milieu du champ où il vient de semer du maïs. Le lendemain, 13 souris sont



dans la jarre. Il emporte celles qui sont comestibles et enterre les autres. Le surlendemain, il trouve 9 nouvelles souris dans sa jarre, et ainsi de suite. « Le maïs a très bien poussé dans ce champ. Chez les voisins, beaucoup de pieds de maïs ont été détruits. Etonnés, ils ont demandé à M. Sagninou par quel gris-gris il avait renvoyé les souris de son champ vers les leurs ! »

Pour chaque piège, il suffit du matériel suivant :

- une jarre assez grande (60 à 80 cm de profondeur;
- de l'eau;
- une matière gluante, extrait de plantes telles que : Agbama (Ceratophyllum, Pédaliacées), Adonma (Sida, Malvacées)...
- du piment écrasé;
- du maïs ou du sorgho grillé et concassé, pour être plus attractif.

Mode d'emploi :

- creuser un trou et enterrer la jarre de sorte que son ouverture soit au ras du sol;
- mélanger le gluant et le piment à suffisamment d'eau

pour remplir la jarre au moins jusqu'à moitié;

- répandre une mince couche de semoule autour de l'ouverture de la jarre;
- Chaque jour, enlever les cadavres et renouveler la semoule;
- Varier de temps en temps l'emplacement du piège. 3 à 5 pièges par hectare suffisent.

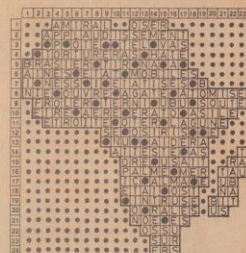
Si les services agricoles pouvaient vite faire connaître ce piège à l'ensemble des paysans, le terrible fléau des souris ne serait-il pas bientôt vaincu ?

Yves Richard et Agossou Ubald Séhoué, 3 décembre 1990

POUR LA PREMIERE FOIS DEPUIS 23 ANS

Pour la première fois depuis 23 ans, une messe a été célébrée en Albanie. Quelque 5 000 fidèles ont participé à la célébration dans la chapelle du cimetière de Shkodra, la seule de la ville à être restée intacte, a annoncé jeudi Radio Vatican. L'office a été célébré par l'abbé Simon Jubani, emprisonné de 1967 à 1989 parce qu'il exerçait des activités religieuses. L'Albanie avait fermé églises et mosquées en 1967 et obligé les prêtres à changer de profession ; en 1976, elle s'était proclamée premier Etat athée du monde.

Située dans la péninsule des Balkans au sud de la Yougoslavie et au nord de la Grèce, l'Albanie compte environ 3 millions d'habitants sur une superficie de 29 000 km². Sa capitale est Tirana.



L'AFRIQUE EN MOTS CROISES

REPONSE AU JEU

LA CROIX DU BENIN		Nous remercions tous spécialement les personnes qui donnent un	
Bénéficiaires et Abonnements		Abonnement de Soutien 4000 à 6000 F CFA (80 à 120 FF)	
« LA CROIX DU BENIN »		Abonnement de Bienfaiteur 6000 à 8000 F CFA (120 à 160 FF)	
B. P. 105 - Tel. 32-11-19		Abonnement d'Amitié 8000 F CFA et plus (160 FF et Plus)	
Comptes :		Changement d'adresse 100 F CFA	
C. C. P. 12-76		Ordinaire	
B.C.B. N° 40-00-033500-69		Avion	
COTONOU		Béala 2400 F CFA	
Directeur de Publication		Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, 2500 F CFA	
BARTHELEMY		Mauritanie, Sénégal, Togo, 2500 F CFA	
CAKPO ASSOGBA		Gabon, Tchad, Congo (Brazza), 2500 F CFA	
Dépôt légal n° 608		Cameroun, R. C. A. 2500 F CFA	
Tirage : 8.000 exemplaires		France 30 FF	
		Nigeria, Gambie, Ghana, Libéria, 2500 F CFA	
		Sierra Leone 3200 F CFA	
		Kinshasa (Zaire) 3200 F CFA	
		Kenya, Angola, Ouzanda, Tanzanie, 3200 F CFA	
		Europe (moins la France) 3200 F CFA	
		Amérique (Nord - Centrale - Sud) 3200 F CFA	
		IMPRIMERIE NOTRE-DAME TEL: 32-12-07 COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)	

FOOTBALL AFRICAIN

HISTOIRE DE LA COUPE D'AFRIQUE DES CLUBS CHAMPIONS

25 EDITIONS EN AFRIQUE DU NORD ET EN AFRIQUE NOIRE (1965-1989)

En dépit des incidents qui ont, parfois, jalonné son histoire, comme les débordements de chauvinisme, la Coupe d'Afrique des clubs champions est l'une des belles réussites du football africain. L'Éthiopien Ydnekatchew Tessema et le Ghanéen Ohene Djian, tous 2 disparus aujourd'hui, étaient les plus chauds partisans, parmi les dirigeants de la CAF, d'une compétition un peu semblable à la Coupe d'Europe des clubs champions. Le Ghanéen, qui était aussi le conseiller sportif de Kwamé N'Krumah, convainquit l'Osageyfo d'offrir le trophée. Ce qui fut fait.

En 1965, on assiste donc au coup d'envoi de la 1ère édition. Après des éliminatoires entre les 14 premiers clubs engagés, la phase finale, qui se tient à Accra, regroupe le Real Republican (Ghana), Cotton Factory Club (Éthiopie), Stade malien (Mali) et Oryx de Douala (Cameroun). Les Camerounais sont les premiers à enlever le trophée N'Krumah, aux dépens des Maliens (2-1).

Avec la 2ème édition, la formule de la compétition est améliorée. Exit la phase finale, et, de plus, la finale, contrairement à celle des clubs européens, va se jouer en matches aller et retour. Cette innovation est à l'origine de quelques finales passionnées.

Dès cette 2ème édition, la compétition atteint sa vitesse de croisière. Une compétition qui, longtemps, va être l'affaire des clubs d'Afrique noire. Les 1ères équipes d'Afrique blanche à participer à l'épreuve, ne sont venues qu'en 1967, avec Al Itihad (Libye) et Olympic Alexandrie (Égypte). Quant au 1er club du Maghreb à prendre part à cette Coupe continentale des clubs, ce sera les Forces Armées royales de Rabat, en 1968. Autre caractéristique de la Coupe des champions : si, de 1965 au milieu des années 70, certains pays imposèrent leur loi à travers leurs clubs, en particulier le Ghana, le Zaïre, la Guinée et le Cameroun, la volonté de leaders politiques tels Kwamé N'Krumah, Mobutu Sesse Seko, Sékou Touré et, dans une certaine mesure, Ahidjo, de faire du football une vitrine de leurs régimes, en y mettant les moyens, n'y est pas étrangère. N'Krumah est le « père » des Black Stars. Mobutu fit revenir des footballeurs de son pays installés en Belgique, dans les années 60. Le régime de Sékou Touré privilégia les footballeurs du Syli national, qui était quasiment l'équipe de club du Hafid de Conakry.

De 1980 à 1989, la Coupe d'Afrique des clubs champions est dominée par les pays de l'Afrique blanche. Ils s'approprient 8 trophées sur 10. La crise économique qui atteint l'Afrique noire a sans doute influé sur le sport, entraînant l'exode des meilleurs footballeurs. Il faut aussi prendre en compte le fait que les équipes du Maghreb et du Machrek disposent, relativement, de plus de moyens que ceux d'Afrique noire, et ont pu se structurer suivant les exigences de la haute compétition. Car, au niveau des sélections nationales, les 2 parties de l'Afrique se tiennent au même niveau. Si,

en Coupe du monde de football (1982, 1986 et 1990), sur 6 représentations, 4 sont revenues à l'Afrique blanche (2 fois Algérie, 1 fois Maroc, 1 fois Égypte) contre 2 à l'Afrique noire (2 fois Cameroun), en revanche, en Coupe d'Afrique des nations, de 1980 à 1990, sur 6 trophées attribués, 4 ont été remportés par des sélections d'Afrique noire (Nigeria 80, Ghana 82, Cameroun 84 et 88), contre 2 à l'Afrique blanche (Égypte 86 et Algérie 90).

Sur les 25 finales de la Coupe d'Afrique des clubs champions déjà jouées, 24 ont mis en lice au moins 1 équipe venant de ces 7 pays : Ghana et Zaïre (8 finale chacun), Égypte (7), Cameroun et Guinée (5 chacun), Algérie (3) et Maroc (2). Seule la finale de 1966, entre le Stade d'Abidjan et le Real de Bamako, n'a pas concerné une équipe venant de ces 7 pays. C'est dire la domination de ces pays et surtout de 2 clubs : le Hafid de Conakry et le Canon de Yaoundé, qui, ensemble, détiennent le record de victoires en finale avec 3 succès. Le record de présences en finale appartient, toutefois, au club ghanéen Ashanti Kotoko de Kumasi (6 finales).

Enfin, au fil des ans, on remarque que la compétition, largement ouverte à ses débuts et opposant, dans les années 60 et 70, des équipes au style résolument tourné vers l'offensive, comme TP-Englebert, Ashanti Kotoko, Hafid de Conakry et le Canon, a plutôt engendré, dans les années 80 des parties mièvres, avec des formations pensant avant tout à barricader l'accès de leur cage. Conséquence : la moyenne de buts marqués finale, qui était de 3,44 sur 1 match pendant la décennie 70, est tombée à 2,39 dans les années 80.

* Si le football malien se signale au début de l'épreuve, avec 2 clubs présents en finale lors des 2 premières éditions (le Stade malien en 1965 et le Real de Bamako en 1966) le rôle principal sera tenu par 2 formations : TP Englebert (Zaïre) et

Ashanti Kotoko (Ghana). Le club zairois, entre 1967 et 1970, c'est-à-dire en 4 éditions, va disputer 4 finales (les 2 premières victorieuses et les 2 dernières perdues). Quant à la formation ghanéenne, elle va se retrouver 3 fois en finale (1967, 1970 et 1971). Elle ne gagna que celle de 1970.

Dès ses débuts, la Coupe d'Afrique des clubs champions est marquée par une surprise, car, en 1965, à Accra, lors de la phase finale, on pensait que le Real Republican, une équipe suscitée par les dirigeants ghanéens, encouragée par Kwamé N'Krumah pour faire pièce au duo Ashanti Kotoko de Kumasi et Hearts of Oak du Ghana, et soutenue par le public, allait rayer la mise. Mais les Camerounais de l'Oryx de Douala, renforcés par des joueurs venus d'autres clubs et conduits par leur canonier, le regretté M'Bappé Leppe sortent les Ghanéens en demi-finale (2-1) et battent en finale, sur la même marque, le Stade malien, équipe dans laquelle évoluait aussi un autre « sélectionné », la future vedette Salif Keita, alors couramment appelée « Domingot ».

L'année suivante, ce jeune prodige a l'occasion de jouer la finale sous les couleurs de son propre club, le Real de Bamako. Au stade Mamadou Konaté, de sa classe naissante, Domingot éblouit la finale et marque 2 buts : son club s'impose face au Stade d'Abidjan (3-1). Au match retour, les Ivoiriens sont plus forts. Sous la houlette de Jo Bléziri, ils l'emportent (4-1). C'est le premier et toujours unique trophée du football ivoirien en Coupes des clubs, mais cette finale est aussi la dernière pour un club malien...

En 1967, 1ère finale entre les 2 « grands » d'Afrique, Ashanti et Englebert : 2 nuls sanctionnent les 2 matches (1-1 au Ghana et 2-2 au Zaïre). La règle de l'avantage à l'équipe la plus offensive sur le terrain de l'adversaire, dans ce genre de situation, n'étant pas encore édictée

il va falloir procéder à 1 match d'appui à Kinshasa. Mais les Ghanéens refusent de jouer et se trouvent battus par forfait ; la tentative de la CAF de faire rejouer ce match quelques semaines plus tard, toujours à Kinshasa, ne décidera pas les Ghanéens à défendre leurs chances, ceux-ci réclamant que la partie soit jouée sur terrain neutre.

En 1968, les Zairois reviennent encore en finale, face aux Togolais de l'Etoile Filante. A l'aller, Kalala et les siens ne font pas de détail, les Togolais étant lourdement défaits (5-0). Au match retour, les Champions d'Afrique sont chahutés par les Togolais. Le regretté et efficace attaquant Kaolo et ses coéquipiers ont sérieusement fait douter les Zairois, battus à Lomé, par 4-1. Finale unique dans les annales de la Coupe des champions, avec ses 10 buts marqués.

Englebert ne réalisera pas la passe de 3 l'année suivante, se voyant stoppé en finale par le club égyptien d'Ismaïl, conduit par un attaquant hors-pair du nom de Ali Abugeisha. Les Zairois, qui ne réussissent qu'à partager les points dans leur fief (2-2), sont dominés au Caire (1-3).

En 1970, c'est un remake de la finale de 1967. Les Ghanéens de l'Ashanti — qui avaient perdu par forfait — vont prendre leur revanche sur les Zairois d'Englebert. Pourtant, au match aller et sur son terrain, Ashanti est tenu en échec (2-2). Mais au retour, à Kinshasa, il crée la surprise (3-1) sous les yeux du président zairois et enlève son 1er trophée continental. Dès lors, le grand club de la province du Shaba va rentrer dans le rang, et les amateurs de football zairois vont reporter tous leurs espoirs sur le principal club de Kinshasa, le Vita. Mais TP Englebert — qui sera ensuite rebaptisé Mazembe — a sans nul doute été le club qui aura le plus marqué les débuts de la Coupe



Les « Greens Eagles » du Nigeria



Les « Lions Indomptables » en 1982, l'année de leur première participation à la Coupe du monde

d'Afrique des clubs champions. Un peu à la manière du Real Madrid avec la Coupe d'Europe des clubs.

En 1971, 3ème finale de l'Ashanti, la 2ème d'affilée, face au Canon de Yaoundé, renforcé de joueurs venus d'autres clubs tels N'Lend (Tonnerre) et Léa (Diamant de Yaoundé). Cette finale se joue en 3 actes. Après 1 victoire de chacune des 2 équipes sur l'autre (3-0 à l'aller, à Kumasi, pour l'Ashanti, et 2-0 au retour pour le Canon), le match d'appui, à Yaoundé, est favorable au Canon (1-0).

Après cette édition, la CAF va remanier son règlement. Désormais, en cas d'égalité sur 2 matches, c'est l'équipe qui s'est montrée la plus offensive sur terrain adverse qui sera déclarée victorieuse.

Dans les années 70, le club qui va s'identifier le plus à la Coupe d'Afrique des clubs champions, est le Hafía de Conakry, un des clubs des 2 quartiers « politiques » (Conakry 2), de la capitale guinéenne. Faisant mieux que les Zairois d'Englebert, les Guinéens du Hafía vont accéder à 5 finales continentales, dont 3 victorieuses en 1972, 1975 et 1977.

En 1972, le Hafía réussit un coup d'état, en éliminant le tenant du titre, le Canon de Yaoundé, en 8èmes de finale (2-3 à Yaoundé et 4-1 à Conakry). En finale, c'est le club ougandais Simba qui subit la loi de l'équipe guinéenne, qui se signale par un style offensif à 3 attaquants : Chérif Souleymane, Maxime et Petit Sory. Les Ougandais plient à 2 reprises (4-2 à Conakry et 3-2 à Kampala).

En 1973, l'Ashanti Kotoko de Kumasi retrouve un autre club zairois, le Vita Club de Kinshasa, à l'occasion de la finale de la 10ème édition. Le club kinois surnomme l'ossature des Léopards (la sélection nationale) et ses meilleurs éléments sont Kibenge, Ndaye et Lobilo. Le Vita est le seul club zairois à remporter le trophée N'Krumah : defeat 4-2 par l'Ashanti à l'aller, il s'impose largement par 3-0 au retour.

C'est le Can de Brazzaville qui succède au Vita, dont il est le tombereau en finale. Parmi les autres victimes de l'Union, et de ses coéquipiers, figurent le Diable de Bamako en quarts de finale et la Jeunesse d'Orléans en demi-finale, que le Can de Brazzaville avait refusé de rencontrer, en raison de jalousie entre les équipes de Senghor et Sékou Touré. Le Can est un bon vainqueur de la 10ème édition, puisqu'il remporte un double succès en final sur le club égyptien Méhalla (2-1 à Brazzaville et 3-1 à Méhalla).

En 1975, le Hafía remporte son second succès continental aux dépens d'Enugu Rangers (1-0 à Conakry et 2-1 à Lagos).

Le club guinéen, qui a égalé le nombre de succès d'Englebert, peut envisager d'établir un record, d'autant qu'il possède une équipe homogène et très forte. Si des « anciens » comme le capitaine Soumah Soribah « Edenté » et Maxime Camara ont cédé leurs places à de nouveaux venus dont les plus brillants sont le meneur de jeu Pape Camara, et l'avant-centre Alioune Keita (alias N'Jo Léa), Chérif Souleymane et Petit Sory sont encore de la partie. De la 11ème édition, en 1976, on gardera le souvenir d'une demi-finale particulièrement houleuse entre ASEC d'Abidjan et Hafía, au plus fort de la tension entre le régime de Sékou Touré et ceux des pays voisins, dont la Côte d'Ivoire. La partie guinéenne se plaint d'avoir été mal reçue à Bouaké, où l'ASEC, au match aller, s'assure un avance assez assurée (3-0). Au match retour, l'ASEC est également mal reçue, et, sur la pelouse du Stade du 28 septembre à Conakry, ne peut rien contre une forte équipe du Hafía motivée de surcroît qui totalise 5 buts à 0. En finale, le Mouloudia d'Alger se dresse sur le chemin du double Champion d'Afrique, qui construit un joli succès à Conakry (3-0). A Alger, le Mouloudia rétablit la parité (3-0) et s'impose à l'issue des tirs au but (4-1). Sur la surface synthétique du Stade d'Alger, le gardien guinéen Bernard Sylla se sera montré particulièrement fébrile face aux partenaires de Bencheikh.

Mais comme s'il avait passé un bail avec la Coupe d'Afrique, le Hafía revient en finale l'année suivante (1977) face à Hearts of Oak du Ghana. Le club de Conakry réalisait ainsi le 1er triplé de la Coupe d'Afrique des clubs champions. Le Hearts of Oak était battu, tant à l'aller (0-1 à Accra), qu'au retour (3-2). Le fameux trophée, offert 13 ans auparavant par le Dr Kwamé N'Krumah, devenait la propriété du Hafía Football Club de Conakry. C'est le président Sékou Touré qui offrait lui-même le nouveau trophée de la Coupe d'Afrique des clubs champions, à partir de la 14ème édition.

Pour sa 4ème finale consécutive, en 1978, le Hafía échoue dans sa tentative d'enlever de nouveau trophée. C'est le Canon de Yaoundé qui le remporte, après 1 match nul blanc à Conakry, et 1 victoire à domicile (2-0).

Pour la XVème édition (1979), le titre va revenir au rival local du Canon, l'Union, de Douala, vainqueur aux pénalités (5 à 3), à Yaoundé, de Hearts of Oak, après une

égalité (victoire à domicile par 1-0 pour chacune des 2 équipes).

En 1980, le Canon rejoint le Hafía au palmarès des victoires, remportant sa 3ème finale, aux dépens de Bilima du Zaïre. Pourtant, les affaires du club de Yaoundé sont mal engagées après le 1er match sur la pelouse synthétique de Garoua, ville du président Ahidjo, où Bilima réussit le match nul (2-2). Mais 2 semaines plus tard, le Canon métamorphosé et conduit par Abega et Manga Ouguéné, respectivement auteurs de 1 et 2 buts, domine outrageusement Bilima, à Kinshasa (3-0). Après Englebert, Ashanti et Hafía, le Canon, lui aussi, entrait dans la légende de la Coupe d'Afrique des champions.

1981-1989 : L'HEGEMONIE DES CLUBS DU NORD DE L'AFRIQUE

La mainmise des clubs du Nord de l'Afrique, entre 1981 et 1989, est impressionnante. Sur une série qui est en cours et qui a vu 9 finales disputées, les équipes issues du Nord de l'Afrique en ont remporté 8 ! Ce sont Zamalek du Caire (2 succès en 1984 et 1986), Nationale du Caire (2 succès en 1982 et 1987), Jeunesse électorale de Tizi-Ouzou (1 victoire en 1981), Entente Sétif (1 succès en 1988), FAR de Rabat (1 victoire en 1985) et le dernier lauréat, Raja de Casablanca (1989). Seule équipe d'Afrique noire à avoir interrompu cette série : Ashanti Kotoko de Kumasi avec 1 victoire en 1983.

En 1981, 1 an avant de conduire l'équipe nationale d'Algérie au Mondial espagnol, l'entraîneur Mahieddine Khalef remporte avec son club, la Jeunesse électorale de Tizi-Ouzou, la 2ème Coupe d'Afrique d'un club algérien. Après les quarts de finale, le club de la Kabylie avait accédé directement à la finale. Son adversaire des demi-finales, le National en raison du deuil qui frappait l'Egypte après l'assassinat du président Sadate, avait déclaré forfait... après avoir demandé en vain à la CAF, le report du match. En finale contre le Vita, un habitué de la compétition, la JET s'impose largement sur les 2 matches (4-0 à domicile et 1-0 chez l'adversaire).

Pour les finales des XVIIIème et XIXème éditions en 1982 et 1983, l'affiche est la même : National-Ashanti. En 1982, le succès de Mahmoud El Khatib et des siens est confortable, au Caire (3-0), ce qui leur permet d'assurer avec 1 nul (1-1), au retour. C'est dans le même ordre que les 2 parties de la finale 1983 ont été jouées. Cette fois-ci, Ashanti obtient 1 nul blanc

au Caire et s'impose par la plus petite marge à domicile (1-0) dans son fief de Kumasi, où il se montre invincible en Coupe d'Afrique.

L'honneur de remporter la XXème édition de la Coupe d'Afrique des clubs champions, en 1984, reviendra au Zamalek du Caire — le grand rival du National — dont le palmarès était encore vierge de succès continental. L'élegant libero Ibrahim Yousef et ses coéquipiers du Zamalek triomphent à 2 reprises des Shootings Stars du Nigeria (2-0 et 1-0).

En 1985, les Forces armées royales de Rabat, 1ère formation d'Afrique du Nord à participer à une finale de coupe d'Afrique, débordent Bilima à Rabat (5-2) et réalisent 1 nul à Kinshasa (1-1). Ils signent le 1er succès final d'une équipe marocaine.

En 1986, l'Africa Sports reçoit, pour la finale retour, le Zamalek, après avoir perdu à l'aller (0-2). A l'issue de la partie, les Ivoiriens établissent l'égalité (2-0) sur l'ensemble des 2 matches, mais vont craquer dans l'épreuve des pénalités (4-2). C'est le second titre du Zamalek en 2 finales.

En 1987, on assiste au retour du National, qui résiste face à Hilal du Soudan en match aller de la finale (0-0), avant de faire la décision (2-0) au Caire. A 1 quart d'heure de la fin de cette rencontre, Mahmoud El Khatib rentre et fait ses adieux au public du Caire, qu'il avait tant comblé de sa grande classe.

Surprenants tableaux que ceux des finales de 1988 et 1989. En 1988, Entente Sétif, club algérien de 2ème division, parvient en finale et submerge la presque professionnelle équipe de Iwanyaawu du Nigeria à domicile et pour le match retour par 4-0, après avoir perdu par le minimum à l'aller (1-0). Le dernier lauréat, le Raja de Casablanca, opposé en finale au Mouloudia d'Oran, doit quant à lui son succès aux tirs au but (4 à 2) après une égalité parfaite sur les 2 rencontres (1-0 pour chaque équipe, à domicile).

Avec ces 2 derniers vainqueurs quelque peu surprenants, la Coupe d'Afrique des clubs champions est décidément vœuve de ces grands clubs comme Englebert, Ashanti Kotoko, Hafía, Canon ou National, qui ont fait ses plus beaux jours et ont été ses plus beaux conquérants.

Mamadou KOUME



« Les Lions » du Sénégal lors de la phase finale de la Coupe d'Afrique au Caire.

ACHETER ET LIRE « LA CROIX DU BÉNIN » EST UNE BONNE CHOSE, MAIS S'Y ABONNER EST MIEUX.

LES ORDINATIONS PRESBYTERALES EN 1990 AU BENIN :

(Suite de la page 4)

coup à ce que la longueur de la célébration (de 9 h 30 à 13 h 30 !) ne versât l'assistance — pourtant bien recueillie — dans la lassitude.

Comme tous les ans aussi, l'hémélie de Mgr Robert Sastre, en français puis en mina, captiva l'attention de l'assistance. Le prêtre

s'adressa tour à tour aux trois jeunes « artisans de la paix », au peuple chrétien qui doit recevoir ces missionnaires de la paix, puis

au peuple béninois qui vit actuellement de grands moments de son histoire. En voici de larges extraits.

« Parmi les multiples largesses dont Dieu ne cesse de combler l'homme
Pour consommer en Jésus Christ son alliance d'amour avec l'homme,
Il y a une réalité qui revient avec une insistance inlassable,
Une réalité que l'homme semble rechercher inlassablement,
Mais qui fuit comme l'horizon : elle s'appelle la paix.
Dans la bouche de son prophète Isaïe, au VI^{ème} siècle avant le Christ,
Ainsi parlait le Seigneur, le Dieu d'Israël et de toute la terre :
« Voici que je vais faire couler jusqu'à Jérusalem la paix comme un fleuve,
Et comme un torrent débordant, la gloire des nations » (Is. 6, 12).
Le Christ, à son tour, la nuit où il allait être livré, Dans l'entretien suprême qu'il a avec ses Apôtres, Leur affirme avec la solennité que la mort donne aux ultimes paroles :
« Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix, Mais ce n'est pas à la manière du monde que je vous la donne » (Joh. 14, 27)
Quelle est cette paix qu'a promise Yahvé-Dieu à Israël,
Et qu'il identifie avec la gloire des nations ?
Quelle est cette paix qui appartient en propre au Christ,
Et qu'il nous donne mieux et autrement que le monde
Ne saura et ne pourra jamais le faire ? (...)
La paix dans les consciences, la paix dans les familles,
La paix dans la cité, la paix entre les nations,
La paix des âmes et des armes certes, mais aussi la paix dans l'environnement
De l'homme, que son génie veut exploiter,
La paix dans la personne même de l'homme
Que sa pensée et sa technique veulent détruire et restructurer,
La paix de l'homme comme « être-dans-le-monde », Mais aussi la paix de l'homme comme « être-au-delà-du-monde »,
C'est-à-dire comme fils du Dieu d'Amour, Maître de la Vie, au-delà de la mort (...)
L'imposition des mains que vous allez recevoir n'est pas
Un point d'arrivée, C'est plutôt un point de départ.
Munis désormais de la force même du Christ, les mains humides
De l'huile messianique, vous serez envoyés
« Pour annoncer la Bonne Nouvelle aux pauvres,
« Pour proclamer aux captifs la libération,
« Aux aveugles le retour à la vue,
« Pour renvoyer les opprimés en liberté
« Et proclamer une année d'accueil par le Seigneur » (Lc 4, 18-19) (...)
Cet accueil qui permettra à l'homme de se reconnaître de nouveau
Comme fils de Dieu et frère des autres hommes, C'est par vous que Dieu veut passer pour le réaliser
En faisant confiance à votre générosité et à votre fidélité.
Ces dons messianiques, Dieu veut les faire couler par vos mains sur son peuple. (...)
Par le sacerdoce vous serez constitués missionnaires de la Parole de Dieu,
Je dis bien « missionnaires » et non « fonctionnaires ».
C'est-à-dire des serviteurs joyeux qui se mettent résolument en marche

Pour que la Parole de Dieu atteigne tout homme Et soit joyeuse nouvelle pour tout ce qu'il y a dans l'homme. (...)

Comme un veilleur Dieu veut vous placer Aux portes de sa cité pour que vous prêtiez oreille

A l'angoissante interrogation de l'homme : « Veilleur où en est la nuit ? » (Is. 21, 11)
Qu'il vous donne de répondre : « Le matin vient » Et qu'il vous aide à lutter pour qu'une nuit plus profonde
Ne vienne ternir les promesses de clarté et de paix.



Les Abbés Célestin Avocan et Hermel Tonato



et Toussaint Dossa

Comme Moïse, Dieu veut vous placer sur la colline
Comme des bras levés pour intercéder pour son peuple
Et lui apprendre que la source de sa force
Consiste à lever ses yeux et ses bras vers le ciel. (...)

Oui, le prêtre est l'homme de l'invocation, l'homme de la prière,
Cette prière qui est à la fois intercession et engagement.

Cette prière qui consiste non pas à dire à Dieu : « Que ta volonté soit faite ; aide-moi à faire ce que je veux »,

Mais à proclamer, malgré et contre tout, Comme le Christ nous l'a enseigné : Que ta volonté, ô Dieu, soit faite ».

Le prêtre que vous allez devenir, c'est tout cela Mais encore plus que cela. Le prêtre n'est pas prêtre pour lui-même,

Il l'est pour les autres ; la vie du prêtre n'est plus sa propre vie

Mais la vie du Christ en lui, et comme St Paul Il devra pouvoir proclamer : « Je vis, certes, Mais ce n'est plus moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi » (Gal. 2, 20) (...)

S'adressant à l'assistance, l'évêque poursuit : Les triplés que Dieu nous donne cette année, Nous avons voulu vous les présenter sous le signe Du don merveilleux de Dieu qu'est la Paix. Tout à l'heure, avant de recevoir le Christ Vous allez vous serrer les deux mains en vous souhaitant :

« La paix du Christ ». Les voilà, les serviteurs de la paix du Christ, Les nouveaux comme les anciens dont le Seigneur a ensemencé

Notre terre du Mono. Cette paix, ils vous la transmettent

Dans les messes quotidiennes par leur parole de bénédiction,

Mais surtout par la Parole du Christ qui éclaire les consciences,

Par le Corps du Christ qui vous fortifie et vous apaise

En vous libérant de la peur, du mal et de la mort Et en vous faisant communier à la vie du Dieu vivant,

Par le pardon de Dieu dont ils vous donnent l'assurance :

C'est une source de paix dont ils irriguent vos consciences,

Et jusque sur vos lits de souffrance et à l'heure Suprême,

C'est la paix de Dieu qu'il vous apportent En vous fortifiant par l'onction accompagnée

De la prière de toute la communauté qui vous entoure. (...)

Nous avons choisi la paix du Christ parce que, tous,

Nous avons besoin de cette paix. Notre pays a besoin de cette paix.

Lui qui vient de s'engager sur les voies de la démocratie,

C'est-à-dire sur les voies de la reconnaissance de tout citoyen

Comme sujet de droits inviolables et de devoirs incontournables,

Comme disposant avec ses concitoyens du pouvoir politique

Résultant de la « volonté de vivre ensemble » qu'est une nation,

Pouvoir qu'ils délèguent pour un temps et librement

A ceux qu'ils jugent capables de conduire le pays

Sur les chemins de la justice, du progrès et de la concorde.

La démocratie est désacralisation et dépersonnalisation du pouvoir

En le remettant à sa vraie place qui est de servir,

Servir le bien commun, mais aussi empêcher le mal commun

De l'étouffer. Ainsi, dans le dialogue pour éviter la violence,

Sans parti-pris et sans favoritisme d'aucune sorte,

Tout citoyen exercera sa créativité pour la recherche de l'excellence

Au service de toute la communauté nationale. L'idéal de la démocratie n'est autre que la recherche

de

D'une convivialité réelle dans le progrès de tous et la paix sociale.

La religion a un rôle non négligeable à exercer. Dans ce domaine où se jouent bon nombre de valeurs.

Qui ont pour base la loi d'amour du prochain.

Ainsi que la crainte et l'amour de Dieu, source de sagesse.

On ne peut enfermer le rôle du prêtre, comme certains le prétendent.

Entre les quatre murs d'une église ou d'une sacristie.

Certes le prêtre ne doit en aucun cas s'inféoder à un parti,

Parce qu'il est pris parmi les hommes pour tous les hommes.

Mais il doit surtout lutter contre tout esprit partisan.

Le prêtre n'a pas à briguer le pouvoir politique.

Parce qu'il est au service de l'amour de Dieu.

Qui ne doit prendre appui sur aucune puissance humaine.

Mais il doit lutter contre tout pouvoir qui, d'une façon ou d'une autre,

Confisque, exploite ou piétine la juste liberté de l'homme.

Mais dans cette lutte, il n'a que ses mains nues.

Portant à bout de bras la Parole de Dieu qui ne passera pas...

Il n'a que sa puissance d'intercession pour implorer

La bénédiction de Dieu sur tous les hommes.

Mes chers fils qui, tout à l'heure, deviendrez d'autres « Christ ».

Prêchez l'amour de Dieu, mais prêchez aussi l'amour des hommes.

Ayez le courage de dire à tout homme

La vérité du Christ qui le rendra véritablement libre.

La petite expérience que nous en avons faite au Bénin.

Nous autorise à l'affirmer avec force et conviction.

Mais soyez vous-même libérés par cette Vérité.

Qui vous donnera la paix véritable afin que vous deveniez

Des artisans de cette paix, des missionnaires de la Paix du Christ.

Dont notre Bénin et le monde entier ont tant besoin.

† Robert Sastre

PARAKOU

« Une pluie diluvienne en plein har-mattan », dirait-on avec raison à l'oc-casion de l'ordination sacerdotale du 25 novembre 1990 à Banikoara. Après trois ordinations sacerdotales espacées l'une de l'autre de 12 et 13 ans, voici maintenant que les deux dernières ordinations ont lieu en l'intervalle de deux ans. Le 27 décembre 1988, c'était l'ordination de l'abbé Bruno Amanongbé, actuellement vicaire à Ségban. Le 25 novembre 1990, nous assistons à l'ordination du quatrième prêtre au Borgou : l'abbé Damien Orou Koura Bio N'Goye. L'événement que nous rap-portons ici est de taille. Mais aupara-vant il convient de rappeler une vue d'ensemble sur la paroisse de Bani-koara qui a l'insigne honneur d'abriter la cérémonie.

I — BREF APERCU SUR LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET HUMAINE

La paroisse Notre Dame du Borgou de Banikoara est implantée sur un ensemble géographique homogène qui correspond à la sous-préfecture de Banikoara. Celle-ci se situe au nord-ouest du Département du Borgou sur une superficie de 6992 km². Elle se trouve entourée à l'ouest par la sous-préfecture de Kandi, au nord par le Niger, au nord-ouest par le Burkina-Faso et au sud par la sous-préfecture de Kérou.

Elle compte une population de près de 86.000 habitants. Le centre urbain de Banikoara compte 8.000 habitants et la population rurale est de 78.000 habitants. Deux principaux groupes ethniques peuplent la région : Les Baribas et les Peulhs. Faisons l'historique de la paroisse.

II — PRÉSENTATION DE LA PAROISSE

La fondation de la paroisse de Banikoara remonte à l'année 1954. Le premier prêtre missionnaire s'est installé en 1956 et a commencé par l'ouverture des écoles. En 1958 plusieurs prêtres succèdent au premier père en continuant l'effort de scolarisation et d'évangélisation des enfants. En 1969 l'effort missionnaire sera soutenu et prendra plus d'ampleur avec la conversion d'un grand nombre de Baribas. Mais en 1976, avec le passage à l'Islam du chef supérieur de Banikoara, un chrétien baptisé, bon nombre de chrétiens prennent leur distance par rapport à l'Eglise. A cela s'ajoute le vent de révolution marxiste qui menace la vie de l'Eglise.

Malgré tant d'épreuves, la communauté chrétienne est aujourd'hui en plein essor. A part le centre de Banikoara où la communauté est for-

mée en majorité de Bénéinois venus d'ailleurs, les Baribas qui suivent le chemin de Jésus sont de plus en plus nombreux dans les villages.

La paroisse comprend une cinquantaine de communautés visitées par deux pères, trois religieuses et des catéchistes actifs. Un troisième prêtre y réside pour la mission gourmanchée. Parmi ces communautés, celle de Goumori est une des plus importantes et des plus dynamiques. C'est dans celle-ci que le Seigneur a choisi son humble serviteur en la per-



sonne de l'abbé Damien Bio N'Goye. Notre intention est de faire un bref reportage sur l'ordination du quatrième prêtre au Borgou, le deuxième de l'épiscopat de Mgr Nestor Assogba, évêque de Parakou.

III — LA MESSE D'ORDINATION DU DIMANCHE 25 NOVEMBRE 1990

« Ce jour est pour Banikoara et toute sa région, pour tout le Borgou, pour le Bénin et le monde entier, un grand jour de fête : la fête du Christ-Roi mais aussi le jour de l'ordination sacerdotale de l'abbé Damien Bio N'Goye ».

Ce matin-là du mois de novembre il y avait une foule inaccoutumée de plus de quatre mille personnes accourues de tous les coins du diocèse. Dans l'assistance, on note la présence de quelques autorités politico-administratives et religieuses. Nous citons entre autres Maître Bertin Borna, membre du Haut Conseil de la République; Mr Gabriel Kpédé, préfet du Borgou; Mr Barogui, sous-préfet de Banikoara; Mr Marc Guinikou, commissaire divisionnaire; Mr Soulémane Nansounon, chef supérieur de la sous-préfecture de Banikoara.

On note aussi la présence de quelques étrangers français, italiens, allemands venus pour la circonstance. On retient aussi un personnage de marque, l'ancien curé de Kandi, le Père Roger Erhel, ayant tenu à honorer cette cérémonie liturgique de sa présence. Cela fut énormément apprécié par la communauté de Banikoara où il était autrefois curé après avoir découvert la vocation de l'ordinand et l'avoir

suiwie jusqu'au bout. Récemment rentré en France après de nombreuses années au service du Diocèse il a tenu à assister en personne à la cérémonie d'ordination de son « fils spirituel ».

A 10 h 00 la procession composée des enfants de chœur, de quelques grands séminaristes, de l'ordinand, de 39 prêtres, de deux diacres et de l'évêque s'ébranle vers un autel richement décoré : tam-tam sculpté à l'afrique, pots de fleurs, pots de produits agricoles : épis de maïs, de mil, de sorgho, tiges de cotonniers. La tradition était naturellement au rendez-vous, inculturation oblige comme nous le verrons à l'appel du candidat. Temps d'armatitan, les têtes sont auréolées par la poussière soulevée par le vent et la foule « ivre des grâces divines ».

Après le mot d'introduction de l'évêque, on assiste à l'appel du candidat. Celui-ci avance avec ses parents vers l'évêque avec une houe sur l'épaule, symbole du travail chez les Baribas. Les parents offrent alors leur fils « accompagné de sa houe, pour qu'il aille labourer le champ du Seigneur. C'est l'évêque qui va changer son instrument de travail ». Deux chrétiens viennent ensuite porter leur témoignage. Puis c'est le témoignage du Père Vincent Adjahoun, recteur du grand Séminaire de Ouidah, intervenant au nom du corps professoral.

Dans la liturgie de la Parole, les lectures étaient respectivement tirées du livre de Jérémie (1, 49), de la première lettre de Pierre (5, 14), et de l'Evangile de Matthieu sur le jugement dernier (25, 31-46) lu en français et chanté en bariba. Rappelons-nous que nous sommes au Dimanche du Christ-Roi de l'Univers.

De l'homélie de Mgr Assogba, nous retenons qu'elle est essentiellement axée sur des remerciements et des mots à l'endroit de l'ordinand dont « la seule ambition sera de se mettre au service de tous ses frères. Chez les Dendis, les Bokus, les Mokolés, les Peulhs, les Nagots, les Ditamaris, les Dompagos, les Fons... comme chez les Baribas, il se fera serviteur, l'homme de tous sans distinction de race ni de religion. Damien doit travailler pour que toutes les ethnies s'entendent dans le Borgou, dans le Bénin, en Afrique et dans le monde entier ». D'ailleurs, il intègre un presbytère où tous les continents du monde entier sont représentés. Pour finir Mgr Assogba invite toute l'assistance à prier pour l' élu du jour.

Après la Liturgie de la Parole nous passons à la Liturgie du Sacrement. Celle-ci s'est déroulée dans la plus grande simplicité tout en suscitant l'émotion et l'admiration de la foule qui par moments ne pouvait contenir ses applaudissements.

Nous poursuivons avec la Liturgie eucharistique assez bien organisée par les deux diacres prévus pour la circonstance et cela dans un cadre de recueillement.

A 12 h 30, avant la bénédiction finale commence la série de remerciements et de dons. C'est d'abord le curé, le Père Joseph Neyme puis deux membres de la communauté. Le doyen des Séminaristes du diocèse de Parakou succède avec un cadeau impressionnant des Séminaristes, « symbole de l'union entre les frères que nous sommes ».

A 13 h 15, le Te Deum, chant d'action de grâce est exécuté en bariba. Mgr Assogba donne la bénédiction papale. Le diacre Bertin Vihouégni renvoie la foule. Le chant final est précédé d'une grande animation en danse et musique traditionnelles baribas : le Tèké, comble de joie !

A l'instar du jeune prêtre, nous chantons en action de grâce le Magnificat : Nén yaro u Yinni tòmamó. Oui, notre âme exalte le Seigneur qui fait encore des merveilles au diocèse de Parakou, partant, à l'Eglise universelle. Béné soit le Seigneur, Alléluia, Amen !

Voici du reste le film de la journée du lundi 26 novembre au cours de laquelle le jeune prêtre célébra sa messe de prémices à Goumori.

IV — LA MESSE DE PREMICES DU LUNDI 26 NOVEMBRE A GOU MORI

La messe de prémices a eu lieu à Goumori à 25 km au-delà de Banikoara. C'est le village natal du nouveau prêtre. La célébration entièrement en bariba commence à 10 h 30 avec cinq concélébrants devant une foule majoritairement chrétienne.

L'homélie est prononcée par le Père Jacques Jullia du centre catéchétique de Gogoumou. Elle met en défaut la mentalité qui laisse entendre chez certains Baribas que « la religion catholique est une religion de Blancs ». Cette mentalité est naturellement fautive car aujourd'hui un digne fils bariba gravit les marches de l'autel du Seigneur. Et « on n'avait jamais vu autant de monde à Banikoara ».

La Liturgie s'est poursuivie dans de bonnes conditions. Elle s'est achevée par l'imposition de nom à un bébé qui s'appellera désormais BIENVENU : il serait né le jour même de l'ordination sacerdotale. Symbole de bonheur et de paix, BIENVENU n'est-il pas né Roi avec le Christ, Roi de l'Univers !

Pour tant de grâces, nous te rendons grâce, Seigneur. Déjà, tu nous rassures que les ordinations sacerdotales qui se profilent à l'horizon dans le diocèse de Parakou suivront désormais un rythme assez régulier.

Soutiens ton élu, Damien Bio N'Goye et donne beaucoup de saints prêtres à ton Eglise du Borgou afin que celle-ci te loue et te chante éternellement. Alléluia. Amen !

Aristide Gonsallo
Séminaire Saint-Gall
Ouidah

L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS...

SOMMET EXTRAORDINAIRE DE LA CEDAO SUR LE LIBERIA
LES IMPERATIFS DE LA RECONCILIATION

Le règne de l'horreur qui perdure au Liberia avec son cortège d'affrontements ethniques et militaires de massacres humains est devenu un véritable cas de conscience pour les chefs d'Etats de la sous-région ouest-africaine.

Il était alors grand temps que la CEDAO dans tout son ensemble transcende ses contradictions internes pour prendre les devants dans une action de sauvetage et de réconciliation des belligérants impliqués dans le conflit libérien. Ce conflit fratricide qui déchire depuis plusieurs mois la nation libérienne a en effet battu de tristes records de pertes en vies humaines et condamné plus de la moitié de ses fils à l'exil. Pis, la mort tragique de l'ennemi commun combattu en rang dispersé par les forces du Front national patriotique du Liberia (FNPL) et celles du dissident Prince Johnson n'a pas suffi à exorciser les démons d'une guerre qui vient d'entrer dans son douzième mois. Conséquence : le moral des Libériens est au plus bas devant l'exacerbation d'un drame sans issue.

C'en est donc trop pour l'entendement des chefs d'Etats de la CEDAO qui se sont aperçus de l'urgence qu'il y a aujourd'hui à assumer le plus efficacement possible leur devoir de solidarité sous-régionale en se portant au chevet d'un voisin en proie aux pires fléaux qui ont nom : tribalisme, guerre, division nationale, folle meurtrière... etc.

L'ARME DU DIALOGUE

Interpellés au plus haut point par une telle tragédie qui constitue une menace réelle pour la stabilité politique et la prospérité économique dans la région ouest-africaine, les chefs d'Etats de la CEDAO sont désormais résolus à user de l'arme de la réconciliation et du dialogue pour ramener toutes les parties en conflit, y compris les troupes fidèles à l'ancien président Samuel Doe, à de meilleurs sentiments afin d'enterrer définitivement la hache de guerre au Liberia. Et c'est exactement cet idéal de paix qui justifie l'opportunité du récent sommet extraordinaire de la CEDAO sur le conflit libérien tenu les 27 et 28 novembre dernier dans la capitale malienne, Bamako. Il a donc fallu à cet effet, un déploiement massif de treize chefs d'Etats pour la circonstance. L'enjeu l'imposait et le président Mathieu Kérékou qui en est très conscient a pris une part très active aux travaux.

Ce sommet tant attendu aurait pu intervenir bien plus tôt si certaines divergences n'étaient apparues entre les chefs d'Etats au sujet de l'intervention de l'ECOMOG au Liberia. Le clivage francophones-anglophones qui s'est fait jour à la veille du sommet de Yamoussoukro en septembre dernier et l'hostilité de Charles Taylor à toute démarche extérieure de réconciliation et à toute initiative de paix de l'ECOMOG sont autant de facteurs limitants qui font perdurer le drame libérien.

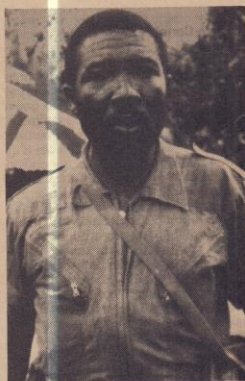
En somme, il apparaît qu'en dépit des efforts réels consentis par le comité de médiation de la CEDAO pour instaurer la paix au Liberia, le bilan est plutôt négatif avec six rencontres infructueuses en deux mois. Eu égard à l'escalade intervenue en l'ECOMOG (la force d'interposition de la CEDAO) et le FNPL de Charles Taylor mais aussi en raison des controverses enregistrées autour de la mission de l'ECOMOG au Liberia,

on pouvait craindre que certains chefs d'Etats (anglophones surtout) ne soient mis au banc des accusés au sommet de Bamako.

L'URGENCE D'UN
CESSEZ-LE-FEU

Fort heureusement, il n'en a rien été. Et, c'est là un mérite pour la CEDAO d'être restée fidèle à sa volonté de paix essentiellement dictée par des intérêts supérieurs : convaincre le leader du FNPL de l'urgence d'un cessez-le-feu, réconcilier tous les belligérants avec eux-mêmes et leur nation comme l'a si bien souligné le président Kérékou. Tout cela dans la perspective d'une paix durable au Liberia. C'est donc un fait positif que le sommet de Bamako n'ait pas été érigé en tribunal et que les chefs d'Etats de la CEDAO aient pu, conformément à l'espoir de paix des Libériens, faire l'économie de tout procès. Soucieuse également de prouver sa capacité à résoudre pacifiquement ses différends, la CEDAO s'est bien gardée d'apporter de l'eau au moulin de tous ces observateurs qui, à la veille de ce sommet, avaient exprimé leur crainte de voir les assises de Bamako s'écarter de ses idéaux de paix pour entériner les dissensions entre les blocs francophone et anglophone au sein de cette organisation sous-régionale.

Autre fait non moins positif : la présence effective et la participation de Charles



Taylor aux discussions de Bamako. Mieux, son ralliement à l'idéal de paix de la CEDAO peut être perçu comme le point fort de ce sommet extraordinaire. Ce sommet qui, malgré tout, consacre une progression certaine et remarquable dans le processus devant conduire le Liberia à la cohésion nationale où les vertus de paix, de dialogue, de fraternité, de stabilité politique et de respect de la personne humaine seront définitivement réhabilitées et où le tribalisme, la haine et la guerre n'auront plus de place. A propos, il est à remarquer que le plan de paix de la CEDAO s'inscrit entièrement dans cette optique.

On peut d'ailleurs s'en convaincre en se référant au communiqué final issu des travaux de ce sommet extraordinaire et à travers lequel, « la Conférence des chefs d'Etats et de gouvernement de la CEDAO ont insisté sur l'urgence nécessaire d'un cessez-le-feu total à observer

par toutes les parties belligérantes : condition préalable au rétablissement de la paix et d'une situation normale sur toute l'étendue du territoire libérien ».

AU-DELA DU PRINCIPE

Seulement, pour y arriver, il est important qu'au-delà du principe, la CEDAO puisse réellement se rassurer de la bonne foi de toutes les forces belligérantes (les rebelles du FNPL, les forces du dissident Prince Johnson et les troupes restées fidèles au président Samuel Doe) à respecter fidèlement les clauses du cessez-le-feu auquel Charles Taylor a finalement consenti au terme de discussions parfois orageuses avec les membres du comité de médiation de la CEDAO et au bout de laborieuses négociations des chefs d'Etats présents à Bamako.

C'est fort de tout cela que la Conférence de Bamako a demandé que soient étudiées dans les meilleurs délais, les modalités d'application de ce cessez-le-feu exprimant par cette même occasion l'espoir qu'il marquera l'arrêt effectif et définitif de toutes les hostilités. C'est en tout cas ce à quoi se trouve aujourd'hui acculé le leader du FNPL même si la signature par Charles Taylor lui-même de ce cessez-le-feu aura été long, difficile et plein d'âles. Ce fut en effet un compromis d'autant plus difficile à obtenir que ce dernier continue de revendiquer la place de président de la République du Liberia après avoir jusqu'à maintenant refusé de faire allégeance à la force d'interposition ouest-africaine et de reconnaître le gouvernement intérimaire du docteur Amos Sawyer officiellement installé dans ses fonctions le 22 novembre dernier et qui a également pris part aux assises de Bamako.

OPTIMISME PRUDENT

En réalité, Charles Taylor porte de nombreux griefs contre ses principaux adversaires que sont les pays anglophones qui dirigent l'ECOMOG et notamment le Nigeria qu'il accuse de vouloir défendre des intérêts financiers au Liberia. Le leader du FNPL est d'ailleurs allé plus loin dans son réquisitoire en réclamant la dissolution pure et simple du gouvernement intérimaire d'Amos Sawyer. Une exigence pour le moins embarrassante voire accablante pour les chefs d'Etats de la CEDAO qui ont préféré faire la sourde oreille. En revanche, on pourrait assister, selon leurs propres vœux, à un élargissement de l'ECOMOG à d'autres Etats de la Communauté ouest-africaine. Il est cependant peu certain que les candidats se bousculent au portillon pour endosser une si lourde responsabilité aux nombreuses incidences politiques, diplomatiques et financières. Au surplus, les accès de fièvre démocratique qui accablent de plus en plus les dirigeants africains pourraient faire reléguer certains clans de solidarité au second plan. Par ailleurs, le débat que cherche à entretenir Charles Taylor autour de la question délicate de la légitimité ou non du gouvernement intérimaire paraît quelque peu inopportun voire secondaire aux yeux des chefs d'Etats de la CEDAO qui ont plutôt fait de la réconciliation et de l'instauration de la paix, leur principal cheval de bataille.

Alors qu'il leur est pour l'instant prématuré de crier victoire, ces chefs d'Etats de la CEDAO peuvent toutefois se frotter les mains à l'idée de n'avoir pas fait un déplacement inutile sur Bamako et

d'avoir surtout obtenu au bout du compte ce qu'ils souhaitent : la signature du cessez-le-feu par Charles Taylor et sa souscription au plan de paix de la CEDAO élaboré lors de sa précédente rencontre à Banjul (Gambie). Seulement, dans l'état actuel des données politiques au Liberia, il n'est pas possible de pousser trop loin l'optimisme au risque d'être contrarié par la suite des événements. En réalité, cet optimisme prudent est d'autant plus justifié que quatre jours seulement après la signature du cessez-le-feu de Bamako, des accrochages ont eu lieu entre les partisans de l'ancien président Samuel Doe et les troupes de Prince Johnson. Dans ces conditions, ce n'est donc pas sans inquiétudes que l'on s'interroge sur l'avenir du Liberia.

Laurent QUENUM

A L'ECOUTE DU PAPE

(Suite de la première page)

action préventive. La science médicale elle-même reconnaît un rapport très étroit, par exemple, entre la manifestation ou l'aggravation de certaines pathologies et de certains troubles mentaux et l'actuelle crise des valeurs, l'interdépendance entre le sida, la toxicomanie et l'usage désordonné de la sexualité, pour citer un exemple, en donne confirmation. Comment taire l'agression continue contre la sérénité et l'équilibre mental que représentent les modèles sociaux qui conduisent à l'exploitation de l'homme et à de dangereux conditionnements de sa liberté ?

En outre, de nombreuses maladies mentales sont souvent provoquées — et à grande échelle, comme le prouvent d'irréfutables données statistiques — par d'anciennes conditions de misère, de malnutrition, de carence hygiénico-sanitaire, de dégradation de l'environnement, etc. et qui ne sont pas encore surmontées. Hélas, alors que la conscience de ces situations intolérables est devenue plus vive, il manque des structures et du personnel pour une prévention adéquate et une thérapie efficace permettant, en somme, une assistance qui convienne à la dignité de la personne humaine.

Je lance donc l'appel le plus affligé aux pouvoirs publics, aux scientifiques, aux chercheurs, aux sociologues et à tous les hommes de bonne volonté, afin qu'ils s'engagent avec une action convergente à mieux connaître l'ampleur et la complexité du problème des maladies mentales, pour adopter ensuite, notamment par des mesures législatives, des instruments efficaces d'intervention dans le plein respect de l'intégrité et de la dignité du malade.

L'Eglise, qui regarde tous ceux qui souffrent avec la même attention et une sollicitude amoureuse, invite à privilégier l'assistance à ceux qui, en raison d'infirmités particulières, connaissent le plus grand risque de marginalisation et d'isolement.

Jean-Paul II

à la Vème conférence internationale organisée par le conseil pontifical pour la pastorale des Services de la Santé

TCHAD: IDRISSE DEBY, LE NOUVEL HOMME FORT DE N'DJAMENA

Le pouvoir a changé de main au Tchad. Hissène Habré a pris la route de Maroua, au Cameroun, laissant ainsi le palais de N'Djaména au rebelle Idriss Déby. C'est une nouvelle époque qui s'ouvre pour ce pays où les crises politiques et ethniques sont un peu trop fréquentes.

du comp-
nature du
er et sa
de la
précédent-
seulement,
politiques
de pous-
ne d'être
ments. En
est d'au-
seule-
sez-le-feu
eu lieu
ers seule-
est donc
Interroge

J/M

PE
ge)

médicale
port très
manifeste-
es patho-
taux et
l'inter-
toxico-
de la
ple, en
talre
la sére-
repré-
qui con-
me et
ents de

maladies
tuées —
rouvrent
ques —
mère,
génécon-
viron-
encore
que la
infoléa-
manque
el pour
e théra-
somme,
à la di-

affligé
tiques,
s et à
volonté,
action
l'am-
blème
adopter
mesures
efficaces
respect
malade.
eux qui
action et
uite à
qui, en
es, con-
de mar-

inter-
conseil
ale des

Weddeye lorsqu'il a triomphé de ce der-
nier avec seulement 200 hommes.

Le Tchad ne finit pas de donner, depuis longtemps, l'impression d'un pays au destin instable. Les mémoires traînent en-
core les souvenirs de longues guerres ci-
viles dans ce pays avec son cortège de
victimes. Nombreux sont les Tchadiens qui
aujourd'hui continuent de traîner les sé-
quelles de cette guerre fratricide. Les
nombreuses crises internes du gouverne-
ment n'ont souvent pas permis de mettre
en chantier une véritable politique
économique et sociale capable de réha-
bilitier une économie délabrée et des
finances lésivées. Alors qu'on croyait
le destin du Tchad retrouvé avec les
multiples ralliements d'opposants et l'amor-
ce de négociations pacifiques avec la
Libye sur la bande d'Aouzu, voici les
démons de la violence à nouveau dans
les rues du Tchad. Le retour en force du
rebelle Idriss Déby est la preuve qu'en
réalité tout reste possible dans ce pays.
Les efforts de réconciliation nationale
pour une véritable union risquent de
s'étendre sur plusieurs années.

HISSENE HABRE PERD LA GUERRE

Parti des frontières soudano-tchadiennes
avec quelques dizaines de combattants,
Idriss Déby a, après trois semaines de com-
bat, remis à la une l'histoire politique du
Tchad. L'ancien Président Hissène Habré,
après sa mésaventure sur le champ de
bataille dans la région d'Irba-Tiné, réunit
les membres de son gouvernement. La
nouvelle est amère et la pilule difficile à
avaler. Hissène Habré, la gorge serrée
declare à ses « fidèles » que la situation
est grave, d'où son intention d'abandonner
le palais présidentiel de N'Djaména. Quel-
ques heures plus tard, en compagnie de
quelques ministres et de sa famille,
l'homme au « boubou blanc » disparaît
de la capitale N'Djaména pour se réfugier
à Maroua, au Nord du Cameroun.
« L'homme des renversements de situa-
tion », comme l'ont surnommé certains,
n'a pas réussi sa magie comme ce fut le
cas en 1976 contre son rival Goukouni

Cette fois-ci, tous les pronostics ont
été démentis et les stratégies déjouées.
Malgré une armée gouvernementale d'en-
viron 17 000 hommes, Hissène Habré n'a
pas réussi à contenir une rébellion dirigée
méthodiquement par Idriss Déby. Cette
armée est composée d'unités d'élites et
des éléments d'anciennes tendances politico-
militaires tchadiennes ralliées dans le ca-
dre de la réconciliation. En somme, des
éléments dont les valeurs ne font aucun
doute. Alors comment peut-on expliquer
la débâcle de cette armée devant quelques
dizaines de combattants rebelles ? En
fait, cette victoire d'Idriss Déby a plusieurs
explications. Seulement deux retiennent
plus l'attention. La première, celle qui
semble la plus importante concerne le
« lâchage » dont a été victime Hissène
Habré de la part de sa propre armée. La fa-
cilité avec laquelle les troupes rebelles
d'Idriss Déby se sont emparées de certaines
localités est la preuve que les troupes gouver-
nementales étaient très peu décidées à
combattre l'ennemi. Il ne peut d'ailleurs
pas en être autrement lorsqu'on sait que
la plupart des éléments des forces gouver-
nementales étaient dirigés en 1987 par



Idriss Déby lors des combats au Nord
du Tchad occupé par les troupes libyennes.
Ces soldats gouvernementaux qui com-
posent l'essentiel de l'armée tchadienne,
ont aujourd'hui du mal à retourner leurs
armes contre cet ancien chef de guerre
de qui, ils gardent de bons souvenirs.
Dès lors, les jeux sont faits et on com-
prend le peu d'entrain et de combativité
dont ont fait preuve les forces gouverne-
mentales. Résultat : Les troupes d'Idriss
Déby non seulement ont rallié en un temps
record plusieurs localités, mais ont failli
capturer Hissène Habré qui est allé diriger
personnellement les opérations. Idriss Déby,
cet ancien commandant en chef de l'armée
tchadienne, entré en dissidence en avril
1989, est donc revenu aux affaires publiques
à la tête du Mouvement Patriotique du
Salut (MPS). « Com-chef » comme aiment
à l'appeler ses partisans, s'est prononcé
pour l'instauration du multipartisme au

Tchad avec la participation de toutes les
forces politiques du pays. Pour l'heure,
tous les regards restent braqués sur le
Tchad où on attend les prochains actes
du nouveau maître de la situation. Des
actes qui doivent en principe traduire dans
les faits une véritable réconciliation de
tous les Tchadiens. Des indices de cette
réconciliation existent déjà, puisque plu-
sieurs opposants en exil viennent d'indiquer
leur volonté à retourner dans le pays
pour leur participation à l'édification du
Tchad. C'est le cas de l'opposition tcha-
dienne au Congo dont le leader s'est félici-
té de la prise du pouvoir par Idriss Déby
et a loué sa volonté d'instaurer le multi-
partisme. Même constat du côté de Gou-
kouny Weddeye, même si ce dernier reste
pour l'instant prudent. Nombreux autres
collaborateurs de l'ancien Président Hissène



Habré voudraient également collaborer
avec le nouveau régime. C'est le cas du
Colonel Kamougué et Acheick Ibo Omar.
Ce dernier, de source bien informée, se
trouverait à quelques kilomètres de N'Dja-
ména en attendant les décisions des nou-
velles autorités. C'est dire que des chan-
ces existent réellement pour aboutir à un
véritable gouvernement d'union nationale.
Et c'est dans ce cadre que doivent s'in-
scrire les efforts des nouveaux maîtres du
Tchad. Ils doivent travailler dans le sens
de provoquer un retour des fils du pays
et éviter toutes frustrations. Car en réalité
ces frustrations qui sont le fait des exclu-
sions secrètent toujours des tensions qui
finissent par exploser un jour sous plusieurs
formes, soit sous la forme de coup d'Etat
militaire, soit sous la forme de rébellion diri-
gée depuis l'extérieur. Hier c'était Idriss
Déby, le grand rebelle. Aujourd'hui c'est
le président Hissène Habré qui a pris la
route de l'exil, rejoignant ainsi Goukouny
Weddeye. Demain, ce sera peut-être le
tour de Acheick Ibo Omar de pousser
hors du palais présidentiel Idriss Déby.
D'où l'urgence de corriger définitivement
la tendance afin de stabiliser le destin de
ce pays en plein ballottage. La construc-
tion nationale est et doit demeurer l'affaire
de tous les fils du pays et non l'affaire
de quelques assoiffés du pouvoir et de
quelques défenseurs d'intérêts inavoués et
inavouables.

La fraternité ne peut s'éta-
blir que par la justice.

Proudhon

QUI EST IDRISSE DEBY ?

Né à Fada en 1942 dans une
famille modeste (son père était ber-
ger) Idriss Déby a obtenu une li-
cence de pilote professionnel à
l'Institut Amaury de la Grange dans
le nord de la France. De retour à
N'Djaména il devient commandant
en chef de l'armée tchadienne en
1982. Très vite identifié par Hissène
Habré, Idriss Déby dès 24 ans de-
veloppa de fortes qualités pour
l'aviation. En 1985, Idriss Déby a
été envoyé à l'école de guerre de
Paris où il s'est fait particulièrement
remarquer. Revenu à N'Djaména
après sa formation, Idriss Déby est
devenu conseiller militaire du pré-
sident Hissène Habré. Pendant ce
temps son cousin Hassan Djamous
l'a remplacé au poste de com-
mandant en chef de l'armée tchadienne.
Quant à son demi-frère Ibrahim
Ithno, il a été nommé ministre de
l'intérieur. Idriss Déby était très lié
à Hissène Habré dans les années 80,
mais les relations entre les deux
hommes se sont considérablement
dégradées à partir de 1988. Considé-
ré des années durant comme l'un
des plus fidèles partisans de
Hissène Habré pour le compte
duquel il a remporté maints
succès militaires, il est tombé en
disgrâce et a même été accusé de
comploter contre le régime de N'Dja-
ména. Une situation qui a surpris
plus d'un observateur puisque Idriss
Déby est de l'ethnie Gorane tout
comme Hissène Habré. Grand
et svelte, visage long et fin
aux traits réguliers, ce chef de
guerre est loin de faire son
âge. Il porte des lunettes de soleil
à fines montures de métal, ce qui
lui donne l'allure d'un étudiant. Il
allie à une profonde intelligence des
qualités militaires que même ses enne-
mis lui reconnaissent. En treillis mili-
taire de camouflage, il se plait à
porter autour du coup un long foulard
dont il se sert également pour
se protéger lorsque soufflent les
vents chauds du Sahara. Ses
remarquables qualités de chef
de guerre font de lui un homme re-
doutable. Ainsi, accusés de complot
et craignant d'être arrêtés, Idriss
Déby et Hassan Djamous avaient
pris la fuite dans la nuit du 1er au
2 avril 1989 avec une poignée de fi-
dèles vers le Soudan. Djamous fut
mortellement blessé et l'on croyait
Déby mort. En réalité, il a réussi à
passer entre les mailles du filet et
s'est rendu en Libye, pour revenir
ensuite au Soudan, dans la province
du Darfour. En quelques mois, il
reconstitue un corps de bataille et
crée le Mouvement patriotique de
Salut (MPS). Après avoir tenté sans
succès plusieurs offensives militaires
contre les forces gouvernementales
Idriss Déby révisé sa stratégie et ras-
semble plus de moyens. Ainsi sa
dernière attaque du 10 novembre
dernier n'a laissé aucune chance à
Hissène Habré. Il infligea défaite
sur défaite aux troupes gouverne-
mentales. Résultat : Hissène Habré
abandonne le pouvoir dans une vé-
ritable débâcle alors que l'ennemi
se trouve encore à quelques 500 km
de la capitale N'Djaména. La cause
est désormais entendue : Idriss Déby
est le nouveau chef de l'Etat tcha-
dien.

AGRICULTURE

CONVENTION DE LOMÉ
LE STABEX A BOUT DE SOUFFLE ?

Depuis quinze ans, le STABEX, un des piliers de la convention de Lomé, s'efforce de stabiliser les recettes d'exportation agricole des pays ACP. Chute des prix du café et du cacao oblige, il ne peut plus faire face à ses engagements financiers depuis 1987. L'occasion d'un bilan de ce mécanisme unique au monde.

A Abidjan, Douala, Kigali et Bamako, les responsables africains servent tous la même rengaine aux banquiers de passage : « comment voulez-vous que nous remboursons nos dettes alors que les prix du café, du cacao et du coton sont au plus bas ? ».

Le constat n'est pas nouveau : depuis plusieurs années, les marchés agricoles mondiaux se portent mal mais personne n'a, pour l'instant, trouvé de parade à la crise. Faute d'idées nouvelles, pays producteurs

et consommateurs s'en remettent « aux lois du marché ».

A l'heure du « chacun pour soi », les pays africains ne sont pourtant pas les plus mal lotis. Dans le cadre de la Convention de Lomé qui lie la CEE et 69 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), ils disposent du STABEX, un fonds de stabilisation des revenus tirés des exportations agricoles.

UN OUTIL UNIQUE AU MONDE

En 1975, lors de la signature de la première Convention de Lomé, la CEE cherchait avant tout à appuyer la croissance des pays ACP. Mais comment programmer des actions de développement « durable » dans des pays où les recettes d'exportation varient parfois du simple au double d'une année à l'autre ? D'où la mise en place du STABEX chargé de compenser a posteriori, par des transferts

bénéficiés du STABEX. En revanche, Abidjan n'a rien reçu pour 1989 au titre du cacao... Dernière condition importante, les produits concernés doivent représenter une part significative de l'ensemble des exportations du pays.

S'il passe avec succès ces différents examens, un pays ACP peut alors se présenter au guichet à Bruxelles. Mais, attention, compensation ne veut pas dire maintien du niveau des recettes d'exportation de l'année précédente. Le financement compensatoire offert par le STABEX est calculé sur la moyenne des dernières années : il permet donc d'amortir, mais sûrement pas d'enrayer la chute des prix. L'objectif n'est pas d'offrir une rente aux pays ACP en leur garantissant un revenu d'exportation fixe alors que les prix mondiaux sont chroniquement à la baisse.

Financé par le fonds Européen de Développement, le STABEX a vu sa dotation augmenter au fil des Conventions : 325 millions d'écus sous Lomé I, 550 sous Lomé II pour atteindre 925 millions d'écus pour les cinq années couvertes par Lomé III. Un véritable pactole qui n'a pas toujours servi à renforcer la compétitivité des produits agricoles africains.

de suivi des transferts du STABEX. Depuis cette année, l'utilisation de l'argent est décidée en commun par le pays bénéficiaire et la CEE. Pour justifier cette nouvelle « conditionnalité », certains experts européens soulignent, qu'à partir de 1990, les transferts du STABEX ne seront plus remboursés par aucun pays ACP.

Ce système, généreux sur le papier, donne depuis 1987 de sérieux signes d'essoufflement financier. Le STABEX n'a plus assez d'argent pour couvrir l'ensemble des demandes de transferts. Principale raison : la forte baisse des cours mondiaux du café et du cacao. Plus la chute est brutale, plus le STABEX est sollicité.

En 1989, il ne restait plus dans les caisses que 141 millions d'écus pour une vingtaine de pays ACP qui avaient théoriquement droit à plus de 410 millions. En râlant les fonds de tirage, Bruxelles a réussi à couvrir un peu plus de la moitié des montants dus. Une opération politiquement délicate : les pays ACP n'ont pas reçu ce qu'ils attendaient et certains pays de l'Europe du Nord, Grande-Bretagne en tête, n'ont pas manqué de faire remarquer à cette occasion que les pays de la zone franc en sont devenus les principaux bénéficiaires (voir encadré).

SEUL FACE A LA CRISE

« Les déceptions actuelles des pays ACP et de certains pays européens résultent d'un formidable malentendu », explique un expert français. « Le STABEX a été conçu pour lisser des fluctuations conjoncturelles de prix mais il est incapable, à lui seul, d'apporter une réponse globale à la crise actuelle ».

Pour Lomé IV, la CEE a quand même décidé d'augmenter de plus de 60 % le budget du STABEX en le portant à 1,5 milliard d'écus. « Il est fort probable que nous n'ayons pas besoin de tout cet argent », reconnaît un expert de la Commission à Bruxelles, « car les prix mondiaux étant actuellement très bas, le STABEX sera beaucoup moins sollicité dans les prochaines années ».

Un constat qui risque de relancer le débat entre les Douze sur la meilleure façon d'accroître les exportations agricoles africaines. L'Europe du Sud-France en tête, veut continuer à donner de l'argent pour améliorer la compétitivité des producteurs ACP. Ce n'est plus tant le STABEX mais tous les fonds d'aide, et notamment le nouveau fonds d'ajustement structurel, qui devront y pourvoir.

En revanche, les pays de l'Europe du Nord, adeptes du « trade not aid » (du commerce, pas d'aide), misent plutôt sur une ouverture accrue du marché européen aux produits ACP. De beaux débats en perspective qui sonneront peut-être le glas du STABEX comme instrument-clé de la convention de Lomé.

Vincent Leclercq

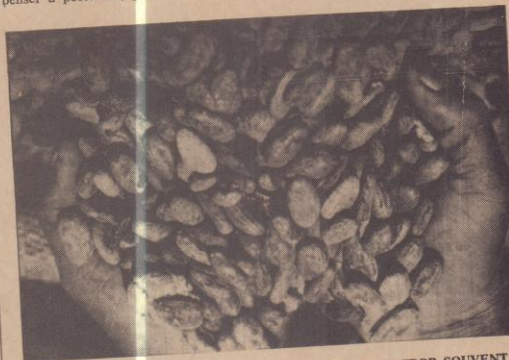
QUI PROFITE DU STABEX ?

Quatre produits concentrent plus des deux-tiers des fonds du STABEX : le café, le cacao, l'arachide et le coton. Il n'est donc pas étonnant que la Côte d'Ivoire et le Sénégal passent le plus souvent à la caisse. Pour la période 1975-1986, on retrouvait parmi les dix premiers au hit-parade des transferts nets : le Sénégal (212 millions d'écus), la Côte d'Ivoire (106), le Ghana (85), le Togo (42), la Mauritanie (37), la Gambie (35), le Mali (34), le Bénin (33), le Niger (29) et le Tchad (26).

Depuis 1987, la palme échoit aux exportateurs de café et de cacao : la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Burundi et le Rwanda devraient ainsi recevoir plus de 75 % des fonds globaux du STABEX prévus pour 1989 au titre de leurs exportations caféières et cacaoyères.

Depuis quelques années, ce sont les pays de la zone franc qui monopolisent progressivement le système aux dépens des autres pays ACP. Principale raison : le mode de calcul du transfert limite la prise en compte des variations de taux de change à 10 %. Or, à la fin des années 1980, de nombreux pays ACP ont dû procéder à de fortes dévaluations de leur monnaie dans le cadre des politiques d'ajustement structurel. Une mesure à laquelle ont échappé les pays de la zone franc puisque Paris s'y opposait.

Résultat : des pays comme le Nigeria ou le Ghana ne bénéficient plus du STABEX à la hauteur de leur importance économique réelle dans le groupe ACP. « Bonne affaire » pour les pays de la zone franc, cette clause a été supprimée dans Lomé IV.



UN SYSTEME TROP SOUVENT DEVOYE

financiers, la baisse des revenus tirés des exportations agricoles.

Concrètement, le mécanisme est simple mais assorti de plusieurs conditions. Tout d'abord, le STABEX ne concerne que les produits agricoles de base et quelques produits transformés exportés vers la CEE. Entre Lomé I et Lomé IV, leur liste est passée de 29 à 49 et comprend aujourd'hui la quasi-totalité des produits de base agricole exportés par les ACP.

Deuxième condition, pas toujours facile à évaluer : la perte de recettes ne doit pas résulter d'une « politique délibérée ». Dernier exemple en date : la Côte d'Ivoire qui, fin 1988, a lancé un embargo sur ses exportations cacaoyères pour tenter de faire remonter les prix mondiaux. Cette année-là, ses recettes tirées de la fève amère ont baissé mais elle a quand même

Les détracteurs du STABEX ne manquent pas une occasion pour dénoncer les « détournements d'objectifs » opérés par certains Etats africains. A l'origine, l'Etat bénéficiaire était seul juge de l'affectation de ces fonds. Plutôt que d'envoyer des rapports d'utilisation à la Commission, de nombreux dirigeants préféraient injecter cet argent dans le budget des Etats ou des caisses de stabilisation, les uns comme les autres n'ayant pas toujours fait preuve d'une gestion rigoureuse. En un mot, ces fonds ont souvent été « perdus » pour les secteurs agricoles en difficulté qui en auraient eu bien besoin pour reconquérir leur place sur le marché mondial.

Au fil des années, Bruxelles a donc progressivement renforcé les procédures